**NATIONS UNIES** **A**

# Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/592
19 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 166 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBERIA

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES


| | | Paragraphes | Page |
|---|---|---|---|
| I. | INTRODUCTION | 1 - 11 | 3 |
| II. | PREMIERES MESURES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS POUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBERIA | 12 | 6 |
| III. | STRUCTURE DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBERIA | 13 | 6 |
| IV. | MODALITES DE FONCTIONNEMENT | 14 - 22 | 6 |
| V. | ASSISTANCE HUMANITAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT | 23 - 26 | 8 |
| VI. | OPERATIONS DE DEMINAGE | 27 - 28 | 9 |
| VII. | ELECTIONS | 29 - 30 | 9 |
| VIII. | CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | 31 - 33 | 9 |
| IX. | PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 22 SEPTEMBRE 1993 AU 21 AVRIL 1994 | 34 | 10 |
| X. | PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PHASE DE LIQUIDATION | 35 | 10 |
| XI. | CESSION DES ACTIFS | 36 | 11 |
| XII. | GESTION FINANCIERE | 37 | 11 |
| XIII. | MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION | 38 | 11 |

TABLE DES MATIERES (suite)

Page

ANNEXES

I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994 . . . . . 12

II. Montant estimatif des dépenses pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994 : données supplémentaires . . . 18

III. Prévisions de dépenses pour la phase de liquidation de la Mission, 22 avril-30 juin 1994 : état récapitulatif . . . . . 42

IV. Prévisions de dépenses pour la phase de liquidation de la Mission, 22 avril-30 juin 1994 : renseignements complémentaires . . . . . 45

V. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil et le personnel militaire . . . . . 54

A. Période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994 . . . . . 54

B. Phase de liquidation (22 avril-30 juin 1994) . . . . . 55

VI. Organigramme . . . . . 56

VII. Titres fonctionnels des postes proposés pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et définitions d'emploi succinctes y relatives . . . . . 57

VIII. Composition et coût du personnel civil . . . . . 62

A. Déploiement : 22 septembre 1993-21 avril 1994 . . . . . 62

B. Récapitulation : 22 septembre 1993-21 avril 1994 . . . . . 64

C. Phase de liquidation : 22 avril-30 juin 1994 . . . . . 65

IX. Ventilation du personnel civil par bureau . . . . . 66

X. Ventilation des véhicules par bureau . . . . . 67

Carte . . . . . 68

# I. INTRODUCTION

1. La question du Libéria a été examinée pour la première fois par le Conseil de sécurité le 22 janvier 1991, lorsque le Président du Conseil a fait une déclaration dans laquelle il se félicitait des efforts déployés par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour promouvoir la paix au Libéria (S/22133). Le Conseil de sécurité a engagé les parties au conflit au Libéria à respecter l'accord de cessez-le-feu qu'elles avaient signé et dont l'application était contrôlée par le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la CEDEAO. A une séance ultérieure, tenue le 7 mai 1992, le Conseil a de nouveau félicité la CEDEAO des efforts qu'elle déployait en vue de rétablir la paix au Libéria et a noté que l'Accord de Yamoussoukro IV (S/24815), relatif à la démobilisation et au processus électoral, que les parties avaient signé le 31 octobre 1991, offrait le meilleur cadre possible pour un règlement pacifique du conflit libérien (S/23886).

2. A la suite d'une rupture du cessez-le-feu, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 788 (1992) du 19 novembre 1992, notamment demandé de nouveau à toutes les parties au conflit au Libéria de respecter et d'appliquer le cessez-le-feu ainsi que les divers accords du processus de paix; décidé, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qu'en vue de l'instauration de la paix et de la stabilité au Libéria, tous les Etats appliqueraient immédiatement un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria, à l'exception des armes et du matériel militaire destinés à l'usage exclusif des forces de maintien de la paix de la CEDEAO au Libéria; prié le Secrétaire général d'envoyer d'urgence au Libéria un Représentant spécial chargé d'étudier la situation, et de lui faire rapport le plus tôt possible sur l'application de la résolution.

3. Comme suite à la demande formulée dans la résolution 788 (1992), le Secrétaire général a désigné un Représentant spécial. A titre de mesure provisoire, le Représentant spécial était assisté d'un spécialiste des affaires politiques (hors classe) du Département des affaires politiques.

4. Le 26 mars 1993, le Conseil de sécurité, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur la question du Libéria (S/25402), a adopté la résolution 813 (1993), dans laquelle il a, notamment, réaffirmé sa conviction que l'Accord de Yamoussoukro IV, en date du 30 octobre 1991, constituait le meilleur cadre possible pour un règlement pacifique du conflit libérien du fait qu'il créait le climat et les convictions nécessaires à l'organisation d'élections libres et régulières au Libéria; félicité la CEDEAO des efforts qu'elle faisait pour établir la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) des efforts qu'elle faisait pour soutenir le processus de paix au Libéria; prié le Secrétaire général d'examiner avec la CEDEAO et les parties concernées la contribution que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter pour aider à la mise en oeuvre de l'Accord de Yamoussoukro IV, notamment en déployant des observateurs des Nations Unies.

5. Après avoir été saisi d'un rapport complémentaire du Secrétaire général sur le Libéria, en date du 2 août 1993 (S/26200), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 856 (1993) du 10 août 1993, dans laquelle, entre autres dispositions, il se félicitait de la signature, sous les auspices de la CEDEAO, le

25 juillet 1993 à Cotonou, d'un Accord de paix entre le Gouvernement provisoire d'unité nationale du Libéria, le Front national patriotique du Libéria (NPFL) et le Mouvement uni de libération pour la démocratie (ULIMO); indiquait l'intérêt avec lequel il attendait le rapport du Secrétaire général sur la création envisagée de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL); se félicitait de la décision du Secrétaire général d'envoyer au Libéria une équipe technique chargée de recueillir et d'évaluer des informations pouvant présenter une utilité quant à la création envisagée de la MONUL; approuvait l'envoi au Libéria, dès que possible, d'une première équipe de 30 observateurs militaires pour participer aux travaux de la Commission mixte de contrôle du cessez-le-feu, y compris en particulier pour contrôler les violations du cessez-le-feu, les signaler et enquêter à leur sujet conjointement avec la Commission, le mandat de cette équipe devant venir à expiration dans un délai de trois mois.

6. L'Accord de paix signé à Cotonou le 25 juillet 1993 confère à l'ECOMOG un rôle essentiel dans l'application de ses dispositions et à l'Organisation des Nations Unies un rôle neutre pour ce qui est d'observer et de suivre l'application de ces dispositions.

7. Conformément à la demande formulée dans la résolution 856 (1993), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité, le 9 septembre 1993, un rapport (S/26422) dans lequel il proposait la création de la MONUL et précisait notamment l'ampleur de l'opération ainsi que les rôles et responsabilités respectifs de la MONUL et de l'ECOMOG au titre de l'application de l'Accord de paix et la façon dont devait être assurée la coordination entre la MONUL et l'ECOMOG. Le Secrétaire général a indiqué que, si elles se déroulaient avec succès, les élections, qui, conformément à l'Accord de paix, devaient se tenir sept mois après la signature dudit Accord (février-mars 1994), marqueraient la fin de l'opération de la MONUL.

8. Le 17 septembre 1993, le Secrétaire général a présenté au Conseil un additif à son rapport (S/26422/Add.1 et Corr.1), dans lequel il précisait que les dépenses relatives à la création et au déploiement de la MONUL pendant une période de sept mois étaient estimées à 42,6 millions de dollars. Se fondant sur les modalités de fonctionnement de la Mission exposées dans le corps de son rapport (S/26422), il a estimé que la MONUL comprendrait 303 observateurs militaires, 20 agents médicaux militaires, 45 spécialistes du génie, 129 fonctionnaires internationaux et 12 agents locaux.

9. En ce qui concerne la méthode de financement, le Secrétaire général a indiqué au paragraphe 3 de l'additif à son rapport que, si le Conseil de sécurité décidait de créer et de déployer la MONUL, il recommanderait à l'Assemblée générale de considérer les coûts correspondants comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les Etats Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et de porter au crédit d'un fonds spécial qui serait créé à cette fin les quotes-parts qui seraient demandées aux Etats Membres.

10. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général (S/26422, Add.1 et Add.1/Corr.1), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 866 (1993) du 22 septembre 1993, dans laquelle, entre autres dispositions, il décidait de créer la MONUL sous son autorité et sous la direction du Secrétaire général par

l'intermédiaire de son Représentant spécial, pour une période de sept mois, étant entendu que celle-ci ne serait maintenue au-delà du 16 décembre 1993 qu'une fois qu'il aurait examiné un rapport du Secrétaire général indiquant si des progrès appréciables avaient été réalisés ou non dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix et des autres mesures visant à instaurer une paix durable au Libéria; se félicitait des mesures que le Secrétaire général avait prises en vue de créer un fonds d'affectation spéciale qui faciliterait l'envoi de renforts à l'ECOMOG par les Etats africains et aiderait à assurer l'entretien des contingents mis à la disposition de l'ECOMOG par les Etats participants et aiderait aussi à mener des activités de déminage et d'assistance humanitaire et à faciliter le bon déroulement du processus électoral; demandait aux Etats Membres d'appuyer le processus de paix au Libéria en versant des contributions au fonds d'affectation spéciale.

11. Le mandat de la MONUL est le suivant :

a) Recevoir toutes informations faisant état de violations de l'accord de cessez-le-feu, enquêter sur ces informations et, s'il ne peut être remédié à la violation, faire connaître ses conclusions à la Commission des violations établie en application de l'Accord de paix et au Secrétaire général;

b) Contrôler le respect d'autres éléments de l'Accord de paix, notamment à certains points de la frontière du Libéria avec la Sierra Leone et d'autres pays voisins, et vérifier l'application impartiale de l'Accord, et en particulier aider à contrôler le respect de l'embargo sur la livraison d'armes et de matériel militaire au Libéria et le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des combattants;

c) Observer et vérifier le processus électoral, notamment les élections législatives et les élections présidentielles qui doivent se tenir conformément aux dispositions de l'Accord de paix;

d) Aider, selon qu'il conviendra, à coordonner les activités d'assistance humanitaire sur le terrain avec l'actuelle opération de secours humanitaire des Nations Unies;

e) Elaborer un plan et évaluer les ressources financières nécessaires pour la démobilisation des combattants;

f) Rendre compte au Secrétaire général de toute violation importante du droit international humanitaire;

g) Former les membres des unités du génie de l'ECOMOG au déminage et, en coopération avec l'ECOMOG, coordonner le repérage des mines et aider au déminage et à la neutralisation des bombes non explosées;

h) Sans participer aux opérations d'imposition de la paix, se concerter avec l'ECOMOG dans l'exercice de ses fonctions propres, tant officiellement, par l'entremise de la Commission des violations, qu'officieusement.

## II. PREMIERES MESURES AUTORISANT DES ENGAGEMENTS POUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBERIA

12. Afin de pouvoir donner immédiatement suite à la décision prise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 856 (1993) d'envoyer au Libéria, dès que possible, une première équipe de 30 observateurs notamment pour participer aux travaux de la Commission mixte de contrôle du cessez-le-feu pour une période de trois mois, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'autoriser à engager un montant n'excédant pas 3 614 400 dollars en vertu des dispositions de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1991, relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1992-1993. Le montant en question comprenait une somme de 164 700 dollars autorisée par le Secrétaire général pour couvrir le coût de la mission d'enquête technique au Libéria en vertu des pouvoirs que lui conférait l'alinéa a) du paragraphe 1 de la résolution 46/187 de l'Assemblée générale. Par une lettre datée du 20 septembre 1993, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses n'excédant pas 3,3 millions de dollars, dont le montant de 164 700 dollars correspondant au coût de la mission d'enquête technique.

## III. STRUCTURE DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU LIBERIA

13. La MONUL est dirigée par un Représentant spécial du Secrétaire général et comprend des composantes civile et militaire. Le commandement de la composante militaire est confié à un observateur militaire en chef qui relève du Secrétaire général par l'intermédiaire du Représentant spécial. Les composantes civiles de la MONUL comprennent le personnel politique et administratif chargé d'assurer l'aide humanitaire et de prêter son concours pour les élections, selon que de besoin.

## IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

14. Aux termes de l'Accord de paix, l'ECOMOG créerait des zones tampons le long des frontières libériennes et superviserait le cantonnement, le désarmement et la démobilisation des combattants. A des fins opérationnelles, l'ECOMOG a divisé le pays en quatre secteurs : est, nord, ouest et agglomération de Monrovia. L'ECOMOG stationnera dans chacun des quatre secteurs des contingents qu'il chargera notamment de récupérer les armes et de patrouiller dans les zones où il n'aura pas établi d'effectifs stationnaires. Afin de se conformer aux dispositions de l'Accord de paix, la MONUL prévoit d'adjoindre à ses forces stationnées au Libéria 4 000 hommes qui seront déployés dans l'ensemble du pays.

15. La MONUL étant appelée à contrôler et à vérifier l'application de l'Accord, ses modalités de fonctionnement seront nécessairement parallèles à celles de l'ECOMOG. La MONUL adjoindrait ainsi quatre quartiers généraux de région aux quatre quartiers généraux de secteur de l'ECOMOG; déploierait des équipes d'observateurs corrélativement au déploiement de l'ECOMOG, notamment aux postes frontière, aux aéroports, aux ports maritimes, aux lieux de cantonnement et aux armureries; contrôlerait et vérifierait le cantonnement, le désarmement, le stockage des armes, des munitions et des explosifs récupérés et la démobilisation. La MONUL agirait en étroite coopération avec l'ECOMOG, ce qui

ne l'empêcherait pas d'opérer indépendamment du Groupe lorsqu'il le faudrait. La MONUL adjoindrait aux patrouilles de l'ECOMOG des équipes mobiles d'investigation qui seraient stationnées aux quatre quartiers généraux de région (le quartier général de la région nord en comptant deux).

16. Les rôles respectifs de la MONUL et de l'ECOMOG ainsi que les modalités de leur interaction dans l'application de l'Accord de paix sont définis dans les paragraphes 14 et 15 ainsi qu'à l'annexe II du rapport du Secrétaire général (S/26422).

17. Il est prévu d'affecter 303 observateurs militaires à la MONUL. Les effectifs envisagés seraient constitués de 41 équipes de six observateurs chacune (chargées, selon le cas, d'activités d'investigation ou du contrôle et de la supervision des aéroports, des ports maritimes, des postes frontière et des lieux de cantonnement), de 25 observateurs stationnés au quartier général de la MONUL à Monrovia et de huit à chacun des quatre quartiers généraux de région, qui relèveraient du chef de la Mission. A ceux-ci s'ajouterait le personnel administratif d'appui nécessaire.

18. Les observateurs de la MONUL devant être dispersés sur tout le territoire libérien, il leur faudrait être appuyés par une unité de transmissions de 25 personnes environ, qui aurait pour tâche d'établir un réseau de transmissions et d'assurer les communications radio au quartier général de la MONUL à Monrovia et aux quartiers généraux de région 24 heures sur 24, sept jours sur sept. L'unité en question serait composée de personnel civil sous contrat, le matériel étant fourni par l'ONU. La MONUL devrait également être dotée d'une unité médicale militaire comprenant au moins une vingtaine de personnes.

19. Sur la recommandation de la mission de planification, cinq unités du génie, comprenant au total 45 experts, seraient déployées pour procéder aux opérations de reconnaissance voulues sur les lieux où doivent être établis les quartiers généraux de région et les équipes, et d'entreprendre les travaux de réfection des installations nécessaires au moyen, dans la mesure du possible, de matériaux achetés sur place et de main-d'oeuvre locale. Les membres des unités du génie travailleraient également avec leurs homologues de l'ECOMOG à remettre en état et à reconstruire les sites de cantonnement, ainsi qu'à réparer les ponts nécessaires aux activités de maintien de la paix et d'assistance humanitaire. Ils pourraient par la suite aider aussi à la réfection des routes, aéroports et ouvrages d'art en vue de créer un climat de confiance et de normaliser la situation dans le pays. Chaque unité du génie comprendrait un ingénieur du génie civil, trois superviseurs et cinq spécialistes tels qu'électriciens et mécaniciens.

20. Compte tenu de la très grande dispersion des observateurs militaires et du terrain extrêmement difficile sur lequel ils auront à opérer, la Mission devra être dotée de six hélicoptères utilitaires et d'un avion de brousse à décollage et atterrissage courts.

21. Afin que la MONUL dispose des ressources nécessaires pour pouvoir commencer à opérer rapidement, il est essentiel que les équipements, y compris en particulier les véhicules et le matériel et les fournitures de bureaux, soient transférés dans les meilleurs délais de l'Autorité provisoire des Nations Unies

au Cambodge (APRONUC) dans la région de la Mission. Il faudra donc, du moins dans un premier temps, que les ressources considérées soient transportées au Libéria par avion.

22. Comme il est indiqué plus haut, au paragraphe 13, l'ECOMOG compte adjoindre 4 000 hommes à ses forces déployées au Libéria. Bien que certains des pays qui fourniront les contingents appelés à renforcer l'ECOMOG ne soient pas membres de la CEDEAO, ils appartiennent à l'OUA et leurs troupes seraient placées sous le commandement et le contrôle du commandant du Groupe.

## V. ASSISTANCE HUMANITAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT

23. Le système des Nations Unies a lancé des activités de secours d'urgence au Libéria en décembre 1990 au moment de la création du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria, pour faire face, dans un premier temps, à la situation désespérée régnant dans la région de Monrovia. Par la suite, en 1991, cette opération a été élargie pour répondre aux besoins des Libériens dans l'ensemble du pays. Des dispositions ont également été prises au niveau régional pour aider les quelque 750 000 Libériens qui avaient fui dans les pays voisins, principalement en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Sierra Leone.

24. Aucun effort n'a été épargné pour coordonner les activités entreprises par le système des Nations Unies pour répondre aux divers besoins découlant de la crise libérienne. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence au Libéria est responsable des programmes et autres activités menées au Libéria. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est responsable, à l'échelle sous-régionale, de la coordination des activités en faveur des réfugiés et des rapatriés. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les pays d'accueil sont chargés des programmes et activités nationaux en faveur des population des pays d'accueil touchés par la crise. Au Siège de l'ONU, la responsabilité d'ensemble de la coordination des programmes de secours incombe au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

25. Depuis l'éclatement de la crise libérienne, le Secrétaire général a lancé plusieurs appels à la communauté internationale pour lui demander de fournir des secours d'urgence et une aide humanitaire au Libéria. Des dons d'une valeur de 146,7 millions de dollars ont été reçus comme suite à ces appels (A/48/392 et Corr.1).

26. La signature de l'Accord de Cotonou porte la promesse d'une solution permanente à la crise politique et militaire du Libéria et, partant, d'un retour à une vie économique et sociale normale. Aux termes de cet Accord, les parties conviennent qu'aucun effort ne devra être épargné pour apporter une aide humanitaire à tous les Libériens et s'engagent à créer les conditions voulues pour que tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées puissent librement regagner leur lieu d'origine. En outre, l'assistance doit être élargie pour répondre aux besoins découlant de la démobilisation et de la réinsertion des combattants. En conséquence, la mission de planification a recommandé que l'opération d'assistance humanitaire des Nations Unies au Libéria soit renforcée par l'adjonction de deux administrateurs et de six Volontaires des Nations Unies

qui seraient basés à Monrovia sur le terrain et seraient chargés de coordonner les activités d'aide humanitaire.

## VI. OPERATIONS DE DEMINAGE

27. Comme on l'a indiqué plus haut, l'Accord de Cotonou stipule que les convois d'aide humanitaire devraient avoir accès à toutes les zones du Libéria par les voies les plus directes. Cependant, la présence de mines et de bombes non explosées continue de limiter la liberté de mouvement des troupes chargées du maintien de la paix, des observateurs militaires et des équipes de secours.

28. Les moyens de déminage et de neutralisation des bombes dont dispose actuellement le Libéria sont limités. Après avoir examiné plusieurs options, la mission de planification a recommandé de recruter deux instructeurs internationaux pour qu'ils forment des éléments du génie de l'ECOMOG au déminage. La MONUL et l'ECOMOG coordonneraient le repérage des mines et aideraient au déminage, la MONUL assurant la coordination avec les organismes d'aide humanitaire, l'ECOMOG et les observateurs militaires des Nations Unies afin d'établir l'ordre de priorité des programmes de déminage. Les parties libériennes et l'ECOMOG ont donné leur accord de principe à la participation à cette opération. Les instructeurs seraient affectés à la composante militaire de la MONUL. L'ECOMOG assurerait la sécurité des activités de déminage.

## VII. ELECTIONS

29. L'Accord de paix prévoit que des élections générales et présidentielles auront lieu environ sept mois après la signature de l'Accord. Le Gouvernement national de transition du Libéria aura pour mandat d'organiser et de tenir les élections, par l'intermédiaire de la Commission des élections, qui sera composée de représentants des trois partis.

30. Il faudrait doter la MONUL d'une composante électorale qui serait chargée d'observer, de vérifier et de contrôler le processus électoral, comme les parties libériennes et la CEDEAO en ont fait la demande. Cette composante, qui serait constituée de 13 administrateurs, de 40 Volontaires des Nations Unies et du personnel d'appui nécessaire, serait dirigée par un spécialiste principal des élections, assisté par un adjoint et trois autres administrateurs rattachés au quartier général de la MONUL. Elle comporterait aussi des groupes électoraux qui seraient affectés aux quatre sièges régionaux. Chaque groupe serait composé d'un coordonnateur régional, appuyé par un adjoint et des équipes électorales comptant chacune deux Volontaires des Nations Unies. Au total, il y aurait 20 équipes qui opéreraient à partir des sièges régionaux. Pendant les élections, environ 200 observateurs devraient être déployés pendant deux semaines pour suivre et contrôler le scrutin.

## VIII. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

31. Le Secrétaire général lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent, à titre volontaire, des avances afin de couvrir les dépenses initiales de la MONUL en attendant que l'Assemblée générale ait pris officiellement une décision à cet égard. Il demande aussi instamment à tous les gouvernements d'envisager

de verser des contributions volontaires pour faciliter la mise en place et le fonctionnement de la Mission.

32. Dans un rapport au Conseil de sécurité (S/26200), le Secrétaire général indiquait que la CEDEAO avait demandé à l'ONU de créer un fonds d'affectation spéciale, alimenté par des contributions volontaires, qui permettrait d'aider les pays d'Afrique à envoyer des renforts à l'ECOMOG et de fournir l'assistance voulue aux pays qui avaient déjà envoyé des contingents. Dans une lettre datée du 27 août 1993 (S/26376), le Secrétaire général a été informé par sa Présidente que le Conseil de sécurité était favorable à la mise en place d'un fonds de contributions volontaires pour le Libéria, destiné à financer la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou, y compris le déploiement de forces de maintien de la paix de l'ECOMOG, la démobilisation des combattants, les élections et une aide humanitaire.

33. Le Secrétaire général a donc créé, le 23 septembre 1993, un fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'Accord de Cotonou sur le Libéria. Au 31 octobre 1993, une contribution volontaire de 1 million de dollars avait été versée par le Gouvernement du Royaume-Uni pour financer des activités humanitaires. En outre, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait annoncé une contribution de 19 830 000 dollars pour couvrir les frais de transport, d'équipement et d'entretien des forces de maintien de la paix de l'ECOMOG, renforcées conformément à l'Accord de Cotonou.

## IX. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 22 SEPTEMBRE 1993 AU 21 AVRIL 1994

34. Le montant brut total des dépenses qui seront engagées par la MONUL du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994, y compris celles afférentes à l'envoi d'une mission d'enquête technique et d'une équipe avancée de 30 observateurs militaires, est estimé à 43 509 200 dollars (montant net : 42 603 800 dollars). Ce montant brut est supérieur de 939 200 dollars à celui initialement prévu dans l'additif au rapport du Secrétaire général (S/26422/Add.1), le dépassement étant imputable au relèvement de l'indemnité de subsistance payable aux membres de la mission et à une révision à la hausse des frais de transport et des dépenses relatives à la démobilisation des combattants. On trouvera à l'annexe I du présent document la ventilation de ce montant par objet de dépense et à l'annexe II un complément d'information pour chacune des rubriques. L'annexe V (sect. A) contient le tableau des effectifs civils et militaires prévus pour la MONUL, l'annexe VI l'organigramme de la MONUL et l'annexe VII la liste des postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur avec, pour chacun, le titre fonctionnel et la définition d'emploi. La dotation en personnel civil et les dépenses correspondantes sont indiquées à l'annexe VIII. L'annexe IX montre la répartition du personnel civil par bureau et l'annexe X la répartition des véhicules, également par bureau.

## X. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PHASE DE LIQUIDATION

35. On estime que les activités de la MONUL devraient prendre fin le 30 juin 1994. Le montant brut des dépenses qu'entraînera la liquidation des opérations devrait s'élever à 3 512 200 dollars (montant net : 3 347 800 dollars), ainsi qu'il est indiqué à l'annexe III. On trouvera des

renseignements complémentaires à l'annexe IV. Les tableaux d'effectifs prévus pour cette phase sont indiqués à l'annexe V (sect. D), la dotation en personnel civil et les dépenses correspondantes figurant à la section C de l'annexe VIII.

## XI. CESSION DES ACTIFS

36. Il est proposé de garder en réserve, à la fin de la Mission, le matériel standard compatible avec le matériel existant, et le matériel réutilisable au cours d'une autre opération de maintien de la paix. Les articles non compatibles avec le matériel existant ou considérés comme inutilisables seront cédés localement. Un rapport complet sur la cession des actifs de la MONUL sera présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi qu'à l'Assemblée générale, à une session ultérieure.

## XII. GESTION FINANCIERE

37. Le Secrétaire général recommande d'ouvrir pour la MONUL un compte spécial qui sera géré conformément à l'article 6.6 du règlement financier et dans lequel seront enregistrées les recettes et les dépenses se rapportant à la Mission. Les comptes seront établis pour la période correspondant à la durée du mandat approuvé. Si celui-ci devait être prolongé par le Conseil de sécurité, des propositions seraient éventuellement présentées à l'Assemblée générale sur les dispositions à prendre pour la comptabilité.

## XIII. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

38. En l'état actuel des choses, il semble que pour assurer le financement de la MONUL, y compris les engagements d'un montant de 3 300 000 dollars autorisés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale devrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 47 021 400 dollars (montant net : 45 951 600 dollars), afin de couvrir le coût des opérations de la Mission du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994 (montant brut : 43 509 200 dollars; montant net : 42 603 800 dollars) et pendant la phase de liquidation des opérations, soit du 22 avril au 30 juin 1994 (montant brut : 3 512 200 dollars; montant net : 3 347 800 dollars).

ANNEXE I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994

Récapitulation

(En dollars des Etats-Unis)

| | Prévisions de dépenses |
|---|---|
| 1. Personnel militaire | |
| a) Observateurs militaires | |
| Indemnité de subsistance (missions) | 5 755 600 |
| Frais de voyage | 2 944 000 |
| Indemnité d'habillement et d'équipement | 35 100 |
| | 8 734 700 |
| b) Contingents | - |
| c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire | - |
| Total, rubrique 1 | 8 734 700 |
| 2. Personnel civil | |
| a) Police civile | - |
| b) Personnel international et local | |
| Traitements du personnel international | 2 088 000 |
| Traitements du personnel local | 463 900 |
| Consultants | 63 300 |
| Heures supplémentaires | - |
| Dépenses communes de personnel | 1 671 500 |
| Indemnité de subsistance (missions) | 1 323 600 |
| Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission | 712 000 |
| Autres voyages autorisés | 74 300 |
| | 6 396 600 |
| c) Agents contractuels recrutés sur le plan international | - |

| | | Prévisions de dépenses |
|---|---|---|
| d) | Volontaires des Nations Unies | 1 628 600 |
| e) | Personnel fourni par le Gouvernement | - |
| f) | Observateurs des élections | |
| | Indemnité de subsistance (missions) | 360 000 |
| | Frais de voyages | 700 000 |
| | | 1 060 000 |
| | Total, rubrique 2 | 9 085 200 |
| 3. | Locaux/hébergement | |
| | Location de locaux | 293 900 |
| | Aménagement et rénovations des locaux | 1 000 000 |
| | Fournitures d'entretien | 6 000 |
| | Services d'entretien | 24 000 |
| | Commodités | 105 000 |
| | Bâtiments préfabriqués | 1 440 000 |
| | | 2 868 900 |
| 4. | Remise en état des infrastructures | - |
| 5. | Transports | |
| | Achat de véhicules | 1 129 200 |
| | Location de véhicules | 300 000 |
| | Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien | 18 000 |
| | Pièces de rechange, réparation et entretien | 102 800 |
| | Carburants et lubrifiants | 157 600 |
| | Assurance | 22 500 |
| | | 1 730 100 |
| 6. | Opérations aériennes | |
| a) | Hélicoptères | |
| | Location/affrètement | 4 860 000 |
| | Carburants et lubrifiants | 375 800 |
| | Déploiement/retrait | 150 000 |
| | Vols de réapprovisionnement | - |
| | Peinture et préparation | 30 000 |
| | Assurance responsabilité | 900 000 |
| | | 6 315 800 |

| | | Prévisions de dépenses |
|---|---|---|
| b) | Avions | |
| | Location/affrètement | 720 000 |
| | Carburants et lubrifiants | 52 200 |
| | Déploiement/retrait | 25 000 |
| | Peinture et préparation | 8 000 |
| | Assurance responsabilité | 150 000 |
| | | 955 200 |
| c) | Indemnité de subsistance des équipages | - |
| d) | Autres dépenses | |
| | Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne | - |
| | Droits d'atterrissage et manutention au sol | 21 000 |
| | Citernes à carburant | - |
| | | 21 000 |
| | Total, rubrique 6 | 7 292 000 |
| 7. | Opérations navales | - |
| 8. | Transmissions | |
| a) | Transmissions complémentaires | |
| | Matériel de transmissions | 2 300 000 |
| | Pièces de rechange et fournitures | 110 400 |
| | Matériel d'atelier et d'essai | 313 600 |
| | Communications par réseaux commerciaux | 829 800 |
| | | 3 553 800 |
| b) | Contrat d'utilisation d'un grand réseau | - |
| | Total, rubrique 8 | 3 553 800 |
| 9. | Matériel divers | |
| | Mobilier de bureau | 137 000 |
| | Equipement de bureau | 49 600 |
| | Matériel informatique | 804 900 |
| | Groupes électrogènes | 1 226 800 |
| | Matériel d'observation | 61 000 |
| | Citerne à essence et débitmètres | 14 000 |
| | Matériel médical et dentaire | 190 000 |
| | Equipement de logements | - |
| | Matériel divers (autre) | 50 000 |
| | Matériel pour la défense des périmètres | - |

| | Prévisions de dépenses |
|---|---|
| Pièces de rechange, réparation et entretien | 33 000 |
| Matériel d'épuration d'eau | 146 400 |
| | 2 712 700 |

10. Fournitures et services

a) Services divers

| | |
|---|---|
| Vérification des comptes | 34 100 |
| Services contractuels | 3 000 |
| Services informatiques | - |
| Services de sécurité | - |
| Services et traitements médicaux | - |
| Services d'entretien | - |
| Demandes d'indemnités et règlements | 9 000 |
| Dépenses de représentation | 3 000 |
| Services divers (autres) | 5 000 |
| | 54 100 |

b) Fournitures diverses

| | |
|---|---|
| Papeterie et fournitures de bureau | 48 000 |
| Fournitures médicales | 100 000 |
| Fournitures sanitaires et de nettoyage | 48 000 |
| Abonnements | 900 |
| Garnitures antiprojectiles pour les véhicules | - |
| Accessoires d'uniforme, drapeaux et décalcomanies | 185 500 |
| Fournitures pour la défense des périmètres | 9 000 |
| Cartes d'état-major | - |
| Intendance et magasins | 25 000 |
| | 416 400 |

| | |
|---|---|
| Total, rubrique 10 | 470 500 |

| | |
|---|---|
| 11. Fournitures et services pour les élections | - |
| 12. Programme d'information | - |
| 13. Programme de formation | - |

14. Programme de déminage

a) Achat de matériel

| | |
|---|---|
| Matériel de déminage | 23 300 |
| Matériel divers | 10 000 |
| | 33 300 |

| | | Prévisions de dépenses |
|---|---|---|
| | b) Fournitures, services et frais de fonctionnement | |
| | Salaires et allocation repas | 182 000 |
| | Services divers | - |
| | Fournitures diverses | - |
| | | 182 000 |
| | Total, rubrique 14 | 215 300 |
| 15. | Aide au désarmement et à la démobilisation | |
| | a) Aide à la réinsertion des anciens soldats démobilisés | |
| | Consultants | 245 000 |
| | Frais de voyage des consultants | 24 500 |
| | Personnel local | 479 900 |
| | Formation | 18 500 |
| | Matériel | 344 700 |
| | Services divers | 467 000 |
| | Fournitures diverses | 683 000 |
| | | 2 262 600 |
| | b) Aide à la démobilisation des forces armées | |
| | Rations | 1 384 300 |
| | Habillement | 410 000 |
| | Outils agricoles | 500 000 |
| | Transports | 600 000 |
| | | 2 894 300 |
| | Total, rubrique 15 | 5 156 900 |
| 16. | Fret aérien et de surface | |
| | Transport du matériel appartenant au contingent | - |
| | Transport des troupes | - |
| | Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées) | 200 000 |
| | | 200 000 |
| 17. | Système intégré de gestion | 40 000 |
| 18. | Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 543 700 |
| 19. | Contributions du personnel | 905 400 |
| | Total brut, rubriques 1 à 19 | 43 509 200 |

| | | Prévisions de dépenses |
|---|---|---|
| 20. | Recettes provenant des contributions du personnel | (905 400) |
| | Total net | 42 603 800 |
| 21. | Contributions volontaires en nature | - |
| | Total des ressources | 42 603 800 |

ANNEXE II

Montant estimatif des dépenses pour la période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994 : données supplémentaires

(En dollars des Etats-Unis)

I. ELEMENTS D'APPRECIATION

Les prévisions de dépenses pour la période de sept mois commençant le 22 septembre 1993 ont été établies en fonction des éléments d'appréciation ci-après.

a) Indemnité de subsistance (missions)

L'indemnité de subsistance en mission est versée à tout le personnel de la MONUL à l'exception des fonctionnaires recrutés, sur le plan local, à raison de 120 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 85 dollars par jour par la suite. Ces montants sont majorés de 10 % pour les fonctionnaires des classes D-1 et D-2, et de 25 % pour ceux de la classe SSG/SGA. Les taux retenus pour établir les prévisions présentées au Conseil de sécurité (S/26422/Add.1 et Add.1/Corr.1) étaient de 82 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 60 dollars par jour par la suite.

b) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission (mise en place/relève)

Les frais de voyage des personnels militaire et civil envoyés dans la zone de la Mission sont estimés en moyenne à 8 000 dollars par personne et par aller retour (3 500 dollars pour le passage et 4 500 dollars pour 100 kilogrammes de bagage accompagné). Les frais de voyage des observateurs électoraux sont estimés en moyenne à 3 500 dollars par personne et par aller retour.

c) Coût du personnel civil

Les coûts salariaux et autres dépenses communes prévues pour le personnel international sont nets des contributions du personnel et calculés en fonction des coûts standard de New York, sauf dans le cas du personnel international détaché d'autres institutions des Nations Unies et des fonctionnaires engagés pour la Mission. Les coûts du personnel local sont calculés en fonction du barème des traitements locaux applicable à Monrovia. En outre, les membres du personnel international ont droit à une prime de risque de 600 dollars par mois, ceux du personnel local à une prime équivalente à 15 % de leur salaire.

## II. RESSOURCES NECESSAIRES

1. Coût du personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 5 755 600

Il est prévu de verser à 368 membres du personnel militaire une indemnité de subsistance en mission selon le tableau d'ordonnancement ci-dessous (303 observateurs, 20 membres du personnel médical et 45 ingénieurs militaires), soit au total 63 167 indemnités journalières.

| Date de mise en place | Nombre d'observateurs | Nombre d'indemnités journalières | Total |
|---|---|---|---|
| Equipe avancée d'observateurs militaires | | | |
| 6 août 1993 | 1 | 258 | 22 980 |
| 20 août 1993 | 1 | 244 | 21 790 |
| 26 août 1993 | 2 | 476 | 42 560 |
| 27 août 1993 | 6 | 1 422 | 127 170 |
| 3 septembre 1993 | 10 | 2 300 | 206 000 |
| 5 septembre 1993 | 1 | 228 | 20 430 |
| 8 septembre 1993 | 3 | 675 | 60 525 |
| 9 septembre 1993 | 2 | 448 | 40 180 |
| 12 septembre 1993 | 2 | 442 | 39 670 |
| Total | 28 | 6 493 | 581 305 |
| Autres observateurs militaires | | | |
| 2 octobre 1993 | 1 | 201 | 18 135 |
| 22 octobre 1993 | 58 | 10 498 | 953 230 |
| 31 octobre 1993 | 70 | 12 040 | 1 096 900 |
| 5 novembre 1993 | 85 | 14 195 | 1 295 825 |
| 12 novembre 1993 | 86 | 13 760 | 1 259 900 |
| 19 novembre 1993 | 20 | 3 060 | 281 100 |
| 26 novembre 1993 | 20 | 2 920 | 269 200 |
| Total | 340 | 56 675 | 5 174 290 |
| Total général | 368 | 63 167 | 5 755 595 |

ii) Frais de voyage . . . . . 2 944 000

Les prévisions de dépenses couvrent 368 voyages aller retour au tarif commercial pour la mise en place et le rapatriement des observateurs, aux taux indiqués au paragraphe 2 b) ci-dessus.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . 35 100

Il est prévu de verser une indemnité annuelle d'habillement de 200 dollars par personne.

b) Contingents militaires . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

c) Autres dépenses au titre du personnel militaire -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

2. Coût du personnel civil

a) Police civile . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

b) Dépenses de personnel international et de personnel local

La dotation initialement proposée pour la Mission dans le rapport du Secrétaire général (S/26422/Add.1 et Add.1/Corr.1) comprenait 129 fonctionnaires internationaux, 123 fonctionnaires locaux et 46 Volontaires des Nations Unies. Après réexamen des besoins en personnel et de la nouvelle répartition des tâches proposée, le tableau d'effectifs a été modifié, de manière à comprendre 89 fonctionnaires internationaux, 139 fonctionnaires locaux et 58 Volontaires des Nations Unies.

i) Traitements du personnel international . . . . 2 088 000

La dotation prévue pour la Mission figure à la section A de l'annexe V. Comme on l'a dit plus haut, 89 fonctionnaires internationaux seront nécessaires. Les dépenses de personnel international sont détaillées à l'annexe VIII. La section A de cette annexe indique les dépenses en personnel et dépenses connexes en fonction des dates projetées de mise en place; la section B présente le total récapitulatif de ces dépenses.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 463 900

Comme on l'a dit plus haut, 139 fonctionnaires locaux seront nécessaires. Les traitements calculés d'après le barème des traitements locaux applicable à Monrovia sont exposés à la

section A de l'annexe VIII et récapitulés à la section B.

iii) Consultants . . . . . 63 300

Le montant indiqué correspond aux services d'un consultant de la classe D-1 pendant six mois, à raison de 10 500 dollars par mois (8 000 dollars d'honoraires et 2 550 dollars d'indemnité de subsistance en mission); le consultant sera conseiller auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour la réinsertion des combattants démobilisés.

iv) Heures supplémentaires . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 1 671 500

Les dépenses communes de personnel afférentes aux fonctionnaires internationaux et au personnel local sont indiquées en détail dans la section A de l'annexe VIII et récapitulées dans la section B. Elles comprennent la prime de risque (353 600 dollars) dont il a été question à l'alinéa c) ci-dessus.

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 1 323 600

Ce montant correspond à l'indemnité de subsistance en mission de 80 fonctionnaires internationaux, comme indiqué en détail dans la section A de l'annexe VIII, et récapitulé à la section B.

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission . . . . . 712 000

Les crédits prévus correspondent aux voyages à destination et en provenance de la zone de la Mission de 89 fonctionnaires internationaux, aux taux indiqués au paragraphe 2 b) ci-dessus.

viii) Autres frais de voyage . . . . . 74 300

Ce montant représente le coût de 10 voyages aller-retour entre New York et la zone de la Mission, à raison de 4 930 dollars en moyenne par voyage (3 500 dollars pour le passage, et 1 430 dollars pour sept jours d'indemnité de subsistance et les faux frais). Un montant de

25 000 dollars est en outre prévu pour les frais de voyage de la mission d'enquête technique.

c) Agents contractuels internationaux . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . 1 628 600

Le montant prévu comprend la rémunération de base de 58 Volontaires des Nations Unies, soit 4 680 dollars par mois pendant six mois. Comme on l'a dit au paragraphe 2 b) ci-dessus, on ne prévoyait au départ que 46 Volontaires (6 pour l'aide humanitaire et 40 pour le contrôle des élections); cependant, après réexamen de la répartition des tâches entre les fonctionnaires internationaux (voir alinéa i) du paragraphe 2 b) ci-dessus), 12 Volontaires supplémentaires ont été prévus (5 pour l'aide humanitaire et 7 comme contremaîtres de garage et d'atelier).

e) Personnel fourni par le Gouvernement . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

f) Observateurs électoraux civils

i) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 360 000

Ce montant correspond à 15 jours d'indemnité de subsistance pour 200 observateurs électoraux, à raison de 120 dollars par jour.

ii) Frais de voyage . . . . . 700 000

Ce montant correspond aux voyages aller-retour au tarif commercial des 200 observateurs électoraux à destination et en provenance de la zone de la Mission.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . 293 900

Le crédit demandé correspond à six mois de location de bureaux, à savoir 4 284 $m^2$ dont 3 384 $m^2$ à 9 dollars le mètre carré à Monrovia (182 700 dollars) et 300 $m^2$ à 5 dollars le mètre carré dans les trois quartiers généraux régionaux de Tubmanburg, Gbarnga et Zwedru (27 000 dollars). Un montant est également prévu pour la location d'ateliers et de magasins, à savoir 2 880 $m^2$ dont 1 800 $m^2$ à 6 dollars le mètre carré à Monrovia

(64 800 dollars) et 360 $m^2$ à 3 dollars le mètre carré dans chacun des quartiers généraux régionaux (19 400 dollars).

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . 1 000 000

Il est prévu de rénover en une seule opération les locaux loués pour le quartier général de la Mission et ses bureaux régionaux (100 000 dollars). Les dépenses prévues couvrent la réparation et la rénovation des toitures, des plafonds, des murs et cloisons, de l'huisserie, des planchers, de l'installation électrique et de la plomberie.

Il est également prévu de procéder à de gros travaux de réparation et d'aménagement dans 4 aérodromes, 5 ports de mer, 16 postes frontière et 11 cantonnements, pour un coût estimatif de 25 000 dollars par chantier (900 000 dollars).

c) Fournitures d'entretien . . . . . 6 000

Le montant demandé doit couvrir les fournitures d'entretien, à raison de 2 000 dollars par mois pendant trois mois, étant entendu que les besoins à ce titre n'apparaîtront que trois mois après la rénovation des locaux.

d) Services d'entretien . . . . . 24 000

Le montant demandé doit couvrir les services d'entretien des locaux loués, à raison de 8 000 dollars par mois pendant trois mois, étant entendu que les besoins à ce titre n'apparaîtront que trois mois après la rénovation des locaux.

e) Commodités . . . . . 105 000

Le montant indiqué représente la consommation d'eau, d'électricité et de carburant (pour les groupes électrogènes) sur tous les sites de la zone, à raison de 17 500 dollars par mois pendant six mois.

f) Bâtiments préfabriqués . . . . . 1 440 000

Le montant indiqué couvre les travaux de construction de 16 hangars à armature métallique et parois souples (10 m x 18 m), à 90 000 dollars l'unité (1 440 000 dollars). Deux hangars seront érigés dans chacune des trois régions de province, et 10 à Monrovia (2 au bureau régional et 8 au quartier général de la Mission pour les opérations centrales de réception et d'emmagasinage).

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.

5. Transports

a) Achats de véhicules . . . . . 1 129 200

Le montant prévu couvre l'achat des 169 véhicules et 25 remorques-citernes et du chariot élévateur à fourche dont la Mission a besoin. Les véhicules en provenance de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et du Dépôt de l'ONU à Pise ont été retranchés du parc total qu'il faudra acquérir, comme indiqué ci-dessous :

| Véhicules | Nombre | Coût unitaire | Coût total |
|---|---|---|---|
| Berline (lourde) | 3 | 20 000 | 60 000 |
| Berline (moyenne) | 1 | 17 000 | 17 000 |
| Berline (légère) | 32 | 13 000 | 416 000 |
| Véhicule à quatre roues motrices[a] | 106 | 20 500 | 2 173 000 |
| Petit car[a] | 16 | 19 000 | 304 000 |
| Camionnette plateau à cabine double[a] | 3 | 16 000 | 48 000 |
| Ambulance[b] | 2 | 40 000 | 80 000 |
| Camion 5 tonnes[a] | 6 | 50 000 | 300 000 |
| Remorque-citerne | 25 | 3 000 | 75 000 |
| Chariot élévateur à fourche, moyen | 1 | 35 000 | 35 000 |
| Total partiel | 195 | | 3 508 000 |
| Fret (15 %) | | | 526 200 |
| Total | | | 4 034 200 |
| A déduire : véhicules de l'APRONUC | | | |
| Véhicule à quatre roues motrices | 106 | 20 500 | (2 173 000) |
| Petit car | 16 | 19 000 | (304 000) |
| Camionnette plateau à cabine double | 3 | 16 000 | (48 000) |
| Camion 5 tonnes | 6 | 50 000 | (300 000) |
| Total partiel | | | (2 825 000) |
| A déduire : véhicules du Dépôt de Pise | | | |
| Ambulance | 2 | 40 000 | (80 000) |
| Total | | | (2 905 000) |
| Total général | | | 1 129 200 |

[a] Véhicules de l'APRONUC.

[b] Véhicules du dépôt de l'ONU à Pise.

b) Location de véhicules . . . . . 300 000

Le montant prévu vise la location de 40 véhicules pendant quatre mois à raison de 2 500 dollars par véhicule et par mois.

c) Matériel de réparation et d'entretien . . . . . 18 000

Le montant prévu couvre l'achat d'un palan (13 000 dollars) et d'outillage de base (5 000 dollars) pour l'atelier de réparation qui sera installé à Monrovia.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . 102 800

Le montant indiqué couvre les pièces détachées et l'entretien et la réparation en cas d'accident ou d'agression de 169 véhicules des Nations Unies au taux annuel estimatif de 1 825 dollars par véhicule, et cela pendant quatre mois.

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 157 600

Le montant prévu pour les carburants correspond à la consommation des 169 véhicules des Nations Unies pendant quatre mois et des 40 véhicules de location pendant trois mois. On prend pour hypothèse que ces véhicules feront en moyenne 70 milles par jour (116 km), soit une consommation journalière de 4,5 gallons de gazole (17 litres) à 1,35 dollar le gallon (0,35 dollar le litre). Ce qui donne les résultats suivants :

| | | Dollars |
|---|---|---|
| Véhicules des Nations Unies : | 169 x 120 jours x 6 dollars = | 121 700 |
| Véhicules de location : | 40 x 90 jours x 6 dollars = | 21 600 |
| | | 143 300 |

Un crédit est également demandé pour les lubrifiants, au taux de 10 % du coût du gazole (12 200 dollars).

f) Assurances . . . . . 22 500

Les prévisions de dépenses concernent l'assurance au tiers souscrite par la Mission pour couvrir un parc de 169 véhicules des Nations Unies pendant quatre mois, au coût estimatif de 400 dollars par véhicule et par an.

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères

| | | |
|---|---|---|
| i) | Location/affrètement . . . . . | 4 860 000 |

Le montant indiqué correspond aux frais de location de six hélicoptères utilitaires Bell, moyennant un coût mensuel d'affrètement de 135 000 dollars par appareil, pour un minimum de 75 heures de vol par mois chacun, pendant six mois. Les hélicoptères serviront aux observations aériennes, à l'appui logistique, aux évacuations sanitaires, aux liaisons entre postes de commandement et à d'autres fins utilitaires générales.

| | | |
|---|---|---|
| ii) | Carburants et lubrifiants . . . . . | 375 800 |

Cette somme correspond à une consommation de 96 gallons (436 litres) par heure, soit au total 259 200 gallons (1 176 770 litres) pour la période de six mois, à raison de 1,45 dollar le gallon (environ 0,32 dollar) le litre.

| | | |
|---|---|---|
| iii) | Déploiement/retrait . . . . . | 150 000 |

Le montant prévu doit couvrir les frais de déploiement, puis de retrait à la fin de la période d'affrètement, des six hélicoptères, pour un coût unitaire de 25 000 dollars.

| | | |
|---|---|---|
| iv) | Réapprovisionnement en vol . . . . . | - |

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

| | | |
|---|---|---|
| v) | Peinture et préparation . . . . . | 30 000 |

Les six hélicoptères seront repeints aux couleurs des Nations Unies, pour un coût unitaire de 5 000 dollars.

| | | |
|---|---|---|
| vi) | Assurance . . . . . | 900 000 |

Les six hélicoptères seront assurés au tiers, à raison de 25 000 dollars par mois pour chacun, pour six mois.

b) Avions

i) Location/affrètement . . . . . 720 000

Ce montant doit couvrir les frais de location d'un avion Twin Otter à décollage/atterrissage court, à raison de 120 000 dollars par mois, pour un minimum de 60 heures de vol par mois, pendant six mois.

ii) Carburants et lubrifiants . . . . . 52 200

Ce montant a été calculé sur la base d'une consommation de 100 gallons (454 litres) par heure, soit au total 36 000 gallons (163 440 litres), à raison de 1,45 dollar le gallon (environ 0,32 dollar le litre).

iii) Déploiement/retrait . . . . . 25 000

Ce montant doit couvrir les frais de déploiement, puis de retrait à la fin de la période d'affrètement, de l'avion en question.

iv) Peinture et préparation . . . . . 8 000

Ce montant doit permettre de repeindre l'avion aux couleurs des Nations Unies.

v) Assurance . . . . . 150 000

L'avion sera assuré au tiers, à raison de 25 000 dollars par mois, pour six mois.

c) Indemnité de subsistance des équipages -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Autres dépenses

i) Services de contrôle de la circulation aérienne et matériel . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Droits d'atterrissage et manutention au sol . . 21 000

Les frais de manutention au sol, estimés à 3 500 dollars par mois, comprennent les frais d'atterrissage, de stationnement, de remorquage et autres services assurés dans des aéroports, au Libéria et ailleurs, pour six mois.

iii) Cuves à carburant . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

7. Opérations navales -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Transmissions complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . 2 300 000

Le montant prévu à ce titre se décompose comme suit :

| Matériel | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
|---|---|---|---|
| Matériel VHF | | | |
| Radios mobiles | 200 | 800 | 160 000 |
| Répéteurs | 12 | 2 000 | 24 000 |
| Stations fixes | 45 | 1 200 | 54 000 |
| Emetteurs-récepteurs portatifs[a] | 150 | 500 | 75 000 |
| Communications sol-air (station mobile) | 5 | 7 500 | 37 500 |
| Matériel UHF | | | |
| Stations fixes | 45 | 7 500 | 337 500 |
| Stations mobiles | 2 | 6 000 | 12 000 |
| Stations mobiles[a] | 8 | 6 000 | 48 000 |
| Matériel de transmission par satellite | | | |
| Poste à hyperfréquence | 1 | 40 000 | 40 000 |
| Terminaux INMARSAT type C | 43 | 10 000 | 430 000 |
| Terminaux INMARSAT type C[a] | 5 | 10 000 | 50 000 |
| Terminaux INMARSAT type A | 6 | 30 000 | 180 000 |
| Station fixe centrale | 1 | 200 000 | 200 000 |
| Stations terriennes USAT (état-major) | 3 | 150 000 | 450 000 |
| Matériel téléphonique | | | |
| Liaisons téléphoniques rurales (UHF) | 10 | 8 000 | 80 000 |
| Matériel de télécopie | | | |
| Télécopieur chiffreur | 1 | 30 000 | 30 000 |
| Matériel divers | | | |
| Rechargeurs de batterie[a] | 2 | 200 | 400 |
| Total partiel | | | 2 208 400 |
| Fret (12 %) | | | 265 000 |
| Total | | | 2 473 400 |
| A déduire : Matériel provenant de l'APRONUC | | | |
| Emetteurs-récepteurs portatifs | 150 | 500 | (75 000) |
| Radios mobiles | 8 | 6 000 | (48 000) |
| Terminaux INMARSAT type C | 5 | 10 000 | (50 000) |
| Rechargeurs de batterie | 2 | 200 | (400) |
| Total partiel | | | (173 400) |
| Total | | | 2 300 000 |

[a] Matériel de l'APRONUC.

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . 110 400

Le montant indiqué correspond au coût des pièces de rechange destinées aux réparations et à l'entretien du matériel ci-dessus. Il a été calculé sur la base annuelle de 10 % du prix d'achat du matériel, pour six mois.

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . 313 600

Ce montant doit couvrir l'achat du matériel suivant : analyseur de communication (90 000 dollars); appareillage d'essai de transmission par satellite (160 000 dollars); outillage et appareillage d'essai divers (30 000 dollars); et fret correspondant (12 % du prix d'achat) (33 600 dollars).

iv) Communications par réseaux commerciaux . . . . 829 800

Ce montant doit, pour une période de six mois, financer les dépenses suivantes :

- Droit d'utilisation des liaisons par satellite, estimés à 110 000 dollars par mois (660 000 dollars);

- Frais de location d'un faisceau à couverture mondiale, à raison de 8 300 dollars par mois (49 800 dollars);

- Frais de télex et de téléphone et autres frais de location au titre des communications par réseaux commerciaux, à raison de 18 000 dollars par mois (108 000 dollars);

- Services de valise diplomatique, à raison de 2 000 dollars par mois (12 000 dollars).

b) Frais d'utilisation d'un grand réseau . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers

a) Mobilier de bureau . . . . . 137 000

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acheter du mobilier de bureau pour le siège de la Mission (5 000 dollars); pour les quatre sièges régionaux, à raison de 6 000 dollars par siège (24 000 dollars); et

pour les locaux des 36 équipes, à raison de 3 000 dollars par local (108 000 dollars).

b) Matériel de bureau . . . . . 49 600

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acheter du matériel de bureau pour le siège de la Mission (5 600 dollars); pour les quatre sièges régionaux, à raison de 2 000 dollars par région (8 000 dollars); et pour les locaux des 36 équipes, à raison de 1 000 dollars par local (36 000 dollars).

c) Matériel informatique . . . . . 804 900

Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'acheter le matériel ci-après :

| Matériel | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
|---|---|---|---|
| Ordinateurs de bureau avec imprimante | 40 | 1 730 | 69 200 |
| Ordinateurs de bureau avec imprimante laser | 50 | 2 880 | 144 000 |
| Unités d'alimentation non interruptible (1 kVA) | 8 | 400 | 3 200 |
| Unités d'alimentation non interruptible (600 kVA) | 90 | 400 | 36 000 |
| Régulateurs pour unités d'alimentation non interruptible | 15 | 400 | 6 000 |
| Ordinateurs portatifs avec imprimante | 75 | 2 500 | 187 500 |
| Imprimantes rapides | 4 | 3 400 | 13 600 |
| Serveur et logiciel | 1 | 45 000 | 45 000 |
| Cartes d'interface pour réseau local | 90 | 200 | 18 000 |
| Câbles et fournitures pour réseau local | 100 | 100 | 10 000 |
| Répéteur à accès multiples | 1 | 1 900 | 1 900 |
| Réseau local | 1 | 35 000 | 35 000 |
| Logiciels de comptabilité | 2 | 15 000 | 30 000 |
| Logiciels mono-utilisateurs | 90 | 900 | 81 000 |
| Logiciel multi-utilisateur | 1 | 10 000 | 10 000 |
| Modems | 25 | 850 | 21 250 |
| Scanners | 2 | 3 500 | 7 000 |
| Total partiel | | | 718 650 |
| Fret (12 % du prix d'achat) | | | 86 240 |
| Total | | | 804 890 |

d) Groupes électrogènes . . . . . 1 226 800

Le montant prévu à cette rubrique concerne les groupes électrogènes et le matériel de distribution d'électricité requis au siège de la Mission, dans les sièges régionaux et dans les locaux des équipes. Il se décompose comme suit :

| Matériel | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
|---|---|---|---|
| Groupes électrogènes de 15 kVA | 74 | 8 500 | 629 000 |
| Groupes électrogènes de 20 kVA | 12 | 9 100 | 109 200 |
| Groupes électrogènes de 200 kVA | 2 | 35 000 | 70 000 |
| Total partiel | 88 | | 808 200 |
| Câbles et appareillages de connexion (20 % du prix d'achat) | | | 161 600 |
| Pièces de rechange (12 % du prix d'achat) | | | 97 000 |
| Total partiel | | | 1 066 800 |
| Fret (15 % du prix d'achat) | | | 160 000 |
| Total | | | 1 226 800 |

e) Matériel d'observation . . . . . 61 000

Le montant ci-dessus financerait l'achat de six dispositifs d'observation nocturne, pour un coût unitaire de 7 000 dollars (42 000 dollars); de 50 paires de jumelles pour un coût unitaire de 250 dollars (12 500 dollars); et le fret correspondant (12 % du prix d'achat) (6 500 dollars).

f) Citernes à essence et débitmètres . . . . . 14 000

Le montant ci-dessus couvrirait l'achat de cinq citernes à carburant, d'une capacité de 2 500 litres, pour un coût unitaire de 1 500 dollars (7 500 dollars); d'une citerne d'une capacité de 5 000 litres (2 000 dollars) et d'une autre d'une capacité de 10 000 litres (3 000 dollars); et le fret correspondant (12 % du prix d'achat) (1 500 dollars).

g) Matériel médical et dentaire . . . . . 190 000

Le montant prévu doit permettre d'acheter le matériel médical et dentaire dont la liste figure ci-après :

| Matériel | Coût total |
|---|---|
| Machine de radiographie et accessoires | 60 000 |
| Matériel de laboratoire | 40 000 |
| Matériel d'hôpital | 10 000 |
| Matériel d'anesthésie | 80 000 |
| Total | 190 000 |

h) Equipement de logements . . . . . -

i) Matériel divers . . . . . 50 000

Il est prévu d'acheter du matériel de lutte contre l'incendie; un fumigateur pour la lutte phytosanitaire; du matériel de nettoyage; du matériel de sécurité et autres articles divers qui n'avaient pas été inclus dans les prévisions initiales (25 000 dollars). Il est également prévu d'acheter 25 climatiseurs, pour un coût unitaire de 1 000 dollars (25 000 dollars).

j) Matériel pour la défense des périmètres . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

k) Pièces détachées, réparations et entretien . . 33 000

Le montant indiqué doit permettre d'acheter des pièces détachées pour machines de bureau (6 000 dollars); des articles d'équipement pour logements (3 000 dollars) et d'autres matériels non prévus ailleurs (24 000 dollars).

l) Matériel d'épuration d'eau . . . . . 146 400

On envisage d'acheter 82 filtres, pour un coût unitaire de 100 dollars (8 200 dollars), et 41 dispositifs d'épuration intégrés à 3 370 dollars l'unité (138 170 dollars).

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . 34 100

Le montant indiqué doit couvrir le coût de la vérification des comptes de la Mission.

ii) Services contractuels . . . . . 3 000

Il s'agit de couvrir le coût des services de nettoyage, estimés à 500 dollars par mois, pendant six mois.

iii) Services informatiques . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Services et traitements médicaux . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Services d'entretien . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnités et règlements . . . . . 9 000

Le montant prévu doit permettre de faire droit aux diverses demandes d'indemnités liées aux activités courantes de la Mission, à l'exception des recours de tiers en cas d'accidents de véhicule, couverts par la police d'assurance automobile.

viii) Dépenses de représentation . . . . . 3 000

Le montant prévu doit permettre d'organiser des réceptions à l'intention des dignitaires locaux, de façon à entretenir un climat favorable au succès de la Mission.

ix) Autres services divers . . . . . 5 000

Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût de services divers, notamment les frais bancaires et les honoraires d'avocat.

b) Fournitures diverses

i) Papeterie et fournitures de bureau . . . . . 48 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la papeterie et des fournitures de bureau, y compris le matériel de reproduction et les fournitures pour ordinateur, ainsi que le coût des travaux d'impression sur place, pendant six mois, à raison d'un coût mensuel moyen de 8 000 dollars.

ii) Fournitures médicales . . . . . 100 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures médicales et dentaires pour le personnel militaire et civil ainsi que celui des vaccins, y compris les rappels.

iii) Fournitures sanitaires et de nettoyage . . . . 48 000

Un montant est prévu pour l'achat de produits d'assainissement et de nettoyage, à raison de 8 000 dollars par mois, pendant six mois.

iv) Abonnements . . . . . 900

Le montant prévu concerne l'abonnement à des journaux et à des revues.

v) Garnitures antiprojectiles pour les véhicules . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Accessoires d'uniformes, drapeaux et décalcomanies . . . . . 185 500

Il est prévu d'acheter 400 ensembles d'accessoires pour le personnel militaire (bérets bleus et écharpes), moyennant un coût estimatif de 35 dollars par ensemble (14 000 dollars); 400 casques, pour un coût unitaire de 121 dollars (48 400 dollars); 303 gilets pare-balle à 350 dollars l'unité (106 050 dollars); des décalcomanies à l'emblème des Nations Unies (2 000 dollars); et des uniformes pour les agents du Service mobile et les chauffeurs locaux et des vêtements de protection pour les mécaniciens (15 000 dollars).

vii) Matériel pour la défense des périmètres . . . . 9 000

Le montant indiqué doit permettre d'acheter du fil barbelé, des gabions, du matériel de déminage, du matériel pour les postes de défense et divers autres matériels destinés à l'établissement de postes d'observation, de points de contrôle et autres postes de défense.

viii) Cartes de campagne . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ix) Intendance et magasins . . . . . 25 000

Le montant prévu permettrait d'acheter des fournitures diverses, notamment : gaz butane de cuisine (y compris les bouteilles de gaz), recharges d'oxygène et d'acétylène, recharges

d'extincteurs, bidons d'eau et d'essence et autres fournitures consomptibles.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

12. Programme d'information . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

13. Programme de formation . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

14. Programme de déminage . . . . . -

a) Achat de matériel

i) Matériel de déminage . . . . . 23 300

Des ressources sont prévues pour acheter six détecteurs de mines de type Schiebel coûtant 2 500 dollars pièce (15 000 dollars), 12 détecteurs de mines coûtant 50 dollars pièce (600 dollars), du matériel de positionnement divers (1 500 dollars), des outils et du matériel de balisage (4 000 dollars), et pour couvrir les frais de transport connexes (2 200 dollars).

ii) Matériel divers . . . . . 10 000

Des ressources sont prévues pour acheter du matériel divers pour les opérations de déminage.

b) Fournitures, services et frais de fonctionnement

i) Salaires et alimentation d'appoint . . . . . 182 000

Le montant prévu doit permettre de recruter pendant quatre mois trois instructeurs chargés de former une petite équipe de six à huit spécialistes du génie de l'ECOMOG aux opérations de déminage. Des ressources sont également prévues pour recruter pendant quatre mois un auxiliaire médical familiarisé avec les méthodes employées pour stabiliser des patients blessés à la suite de l'explosion de mines. Un examen de l'opération de déminage a montré qu'il faudrait trois instructeurs et un auxiliaire médical et non deux instructeurs comme il est indiqué dans

le rapport du Secrétaire général (S/26422). Le traitement de l'instructeur principal est estimé à 12 000 dollars par mois (48 000 dollars) et celui des deux autres instructeurs et de l'auxiliaire médical à 9 000 dollars par mois (soit au total 108 000 dollars). En outre, des ressources sont prévues au titre de la prime d'assurance accident pour les trois instructeurs chargés de la formation au déminage, à raison de 1 000 dollars par personne par mois, pendant quatre mois (12 000 dollars); les frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission sont estimées à 3 500 dollars par personne (14 000 dollars).

ii) Services divers . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iii) Fournitures diverses . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

15. Assistance pour le désarmement et la démobilisation

Des ressources sont prévues pour fournir une assistance à environ 54 000 combattants adultes devant être démobilisés au Libéria. Le processus de démobilisation durera trois ou quatre jours pour chaque combattant. Les combattants seront d'abord transportés jusqu'à l'un des 11 centres de démobilisation, où ils remettront leurs armes et leurs uniformes et où il seront enregistrés et passeront une entrevue. Les anciens combattants subiront un examen médical et recevront des médicaments appropriés, selon que de besoin. Ils recevront aussi des rations alimentaires, des vêtements civils et un petit ensemble d'articles destinés à faciliter leur réinstallation, avant d'être transportés jusqu'à leur village ou leur ville d'origine.

Des ressources sont également prévues pour la démobilisation des quelque 6 000 enfants-soldats âgés de moins de 15 ans qui seront transportés dans des camps spéciaux où ils recevront des conseils et une formation adaptés à leurs besoins particuliers avant de retourner dans leur collectivité. Dix sites seront choisis pour l'exécution du programme d'assistance à court terme (par exemple Boys Town, et l'ancien centre d'information du Peace Corps). Les activités seront axées sur l'assistance à court terme, et l'accent sera mis sur le rôle de la collectivité et de la famille.

a) Programme de réinsertion/réintégration destiné aux forces militaires démobilisées

i) Consultants . . . . . 245 000

Programme destiné aux combattants adultes

- Un coordonnateur de programme, à raison de 5 000 dollars par mois (30 000 dollars) et un coordonnateur adjoint, à raison de 3 500 dollars par mois (21 000 dollars), pendant six mois;

- Quatre experts médicaux internationaux, à raison de 10 000 dollars par personne par mois pendant trois mois (120 000 dollars);

Programme destiné aux enfants-soldats :

- Un directeur de projet pendant six mois (6 000 dollars) et 10 directeurs de camp pendant quatre mois (20 000 dollars), à raison de 500 dollars par personne par mois;

- Un conseiller international, à raison de 8 000 dollars par mois, pendant six mois (48 000 dollars);

ii) Frais de voyage des consultants . . . . . 24 500

Frais de voyage de sept fonctionnaires internationaux, à raison de 3 500 dollars par personne sur des vols commerciaux, à destination et en provenance de la zone de la Mission.

iii) Personnel local . . . . . 479 900

Programme destiné aux combattants adultes :

- Un secrétaire, à raison de 150 dollars par mois pendant six mois (900 dollars);

- 11 chauffeurs, à raison de 150 dollars par personne par mois pendant trois mois (5 000 dollars);

- 160 agents chargés d'avoir une entrevue avec les combattants, à raison de 800 dollars par personne par mois pendant trois mois (144 000 dollars);

- 90 agents sanitaires, à raison de 800 dollars par personne par mois pendant trois mois (81 000 dollars);

- 11 médecins, à raison de 1 800 dollars par personne par mois pendant trois mois (59 400 dollars);

- 11 photographes, à raison de 150 dollars par personne par mois pendant trois mois (5 000 dollars);

Programme destiné aux enfants-soldats :

- 65 conseillers, à raison de 300 dollars par personne par mois pendant quatre mois (78 000 dollars);

- 50 travailleurs sociaux, 15 personnes chargées des recherches et 29 cuisiniers, à raison de 100 dollars par personne par mois pendant quatre mois (37 600 dollars);

- 12 infirmiers, à raison de 200 dollars par personne par mois pendant quatre mois (9 000 dollars);

- Personnel de sécurité, de secrétariat et de nettoyage, pour un coût estimatif de 15 000 dollars par mois pendant quatre mois (60 000 dollars).

iv) Formation . . . . . 18 500

Ateliers de formation à l'intention des agents sanitaires (3 500 dollars), des personnes chargées de faire passer une entrevue aux combattants et des superviseurs de centre (15 000 dollars);

v) Matériel . . . . . 344 700

- Achat de 11 machines pour l'établissement de pièces d'identité, coûtant 1 600 dollars pièce (17 600 dollars);

- 11 ordinateurs de bureau avec imprimante, coûtant 2 600 dollars pièce (28 600 dollars) et 11 blocs d'alimentation non interruptible (600 kVA) coûtant 450 dollars pièce (5 000 dollars);

- 11 groupes électrogènes (15 kVA) coûtant 8 500 dollars pièce (93 500 dollars) et 11 pompes à eau coûtant 4 000 dollars pièce (44 000 dollars);

- Six véhicules (jeep 4 x 4), coûtant 20 500 dollars pièce (123 000 dollars);

- Mobilier de bureau pour un coût estimatif de 3 000 dollars par centre (33 000 dollars);

vi) Services divers . . . . . 467 000

- Location de 15 véhicules, à raison de 2 500 dollars par véhicule par mois pendant quatre mois (150 000 dollars);

- Analyse des résultats des entrevues (50 000 dollars);

- Transport de marchandises et de matériel opérationnel aux 11 centres (100 000 dollars);

- Tri des vêtements, par taille et par sexe, réemballage et expédition aux centres de distribution et supervision de la distribution (50 000 dollars);

- Travaux mineurs de réparation et d'entretien des locaux (75 000 dollars) et construction de fosses d'aisance (22 000 dollars);

- Rapports (20 000 dollars).

vii) Fournitures diverses . . . . . 683 000

- Médicaments et fournitures médicales (270 000 dollars);

- Fournitures telles que matelas, literie, ustensiles de cuisine et vaisselle, articles de toilette, aliments d'appoint, matériels d'enseignement, matériels récréatifs et autres matériels divers (260 000 dollars);

- Négatifs pour cartes d'identité (51 000 dollars) et impression des formulaires d'entrevue de l'ONU et des formulaires d'évaluation sanitaire (70 000 dollars);

- Carburants et lubrifiants (15 200 dollars) et entretien des véhicules (16 800 dollars);

b) Assistance aux forces militaires démobilisées

i) Rations . . . . . 1 384 300

- Vivres pour les 11 centres de démobilisation, soit 100 tonnes de riz et 60 tonnes d'aliments divers (84 000 dollars), et rations alimentaires à emporter, estimées à 2 400 tonnes de riz et 244 tonnes d'huile (1 280 300 dollars);

- Coût de la distribution des vivres (20 000 dollars);

ii) Vêtements . . . . . 410 000

- Vêtements civils (400 000 dollars);

- Distribution des vêtements (10 000 dollars);

iii) Outils agricoles . . . . . 500 000

iv) Transports . . . . . 600 000

Frais de transport des quelque 60 000 anciens combattants jusqu'à leurs collectivités d'origine, à raison de 10 dollars par personne (600 000 dollars);

16. Fret aérien et par voie de surface

a) Transport du matériel appartenant aux contingents fournis par les gouvernements . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Fret aérien . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Fret commercial et camionnage . . . . . 200 000

Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de transport et de dédouanement qui ne figurent pas sous d'autres rubriques.

17. Système intégré de gestion . . . . . 40 000

Des ressources sont prévues pour participer, au prorata, au financement du Système intégré de gestion en 1993-1994.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 543 700

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspondants à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel . . . . . 905 400

Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b), le montant indiqué dans la présente rubrique correspondant à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Règlement du personnel.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . (905 400)

Le montant des contributions du personnel indiqué ci-dessus à la rubrique 19 a été inscrit dans la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera versé au Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres sont crédités au Fonds d'un montant proportionnel à leur contribution au budget de la MONUL.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses pour la phase de liquidation de la Mission, 22 avril-30 juin 1994 : état récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Dépenses de personnel militaire | |
| | a) Observateurs militaires | |
| | Indemnité de subsistance (missions) | 809 300 |
| | Frais de voyage | - |
| | Indemnité d'habillement et d'équipement | - |
| | | 809 300 |
| | b) Contingents | - |
| | c) Autres dépenses de personnel militaire | - |
| | Total, rubrique 1 | 809 300 |
| 2. | Dépenses de personnel civil | |
| | a) Police civile | - |
| | b) Personnel international et personnel local | |
| | Traitements du personnel international | 372 300 |
| | Traitements du personnel local | 106 000 |
| | Consultants | - |
| | Heures supplémentaires | - |
| | Dépenses communes de personnel | 290 900 |
| | Indemnité de subsistance (missions) | 213 000 |
| | Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission | - |
| | Autres voyages (autorisés) | 4 800 |
| | | 987 000 |
| | c) Agents contractuels recrutés sur le plan international | - |
| | d) Volontaires des Nations Unies | - |
| | e) Personnel fourni par le Gouvernement | - |
| | f) Observateurs électoraux | - |
| | Total, rubrique 2 | 987 000 |

| | | |
|---|---|---|
| 3. | Locaux/hébergement | |
| | Location de locaux | 98 000 |
| | Aménagement et rénovation des locaux | - |
| | Fournitures d'entretien | - |
| | Services d'entretien | 10 000 |
| | Commodités | 20 000 |
| | Bâtiments préfabriqués | - |
| | | 128 000 |
| 4. | Remise en état des infrastructures | - |
| 5. | Transports | |
| | Achat de véhicules | - |
| | Location de véhicules | - |
| | Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien | - |
| | Pièces de rechange, réparations et entretien | - |
| | Carburants et lubrifiants | 20 000 |
| | Assurance | - |
| | | 20 000 |
| 6. | Opérations aériennes | - |
| 7. | Opérations navales | - |
| 8. | Transmissions | |
| | a) Transmissions complémentaires | |
| | Matériel de transmissions | - |
| | Pièces de rechange et fournitures | - |
| | Matériel d'atelier et d'essai | - |
| | Communications par réseaux commerciaux | 260 600 |
| | | 260 600 |
| | b) Contrat d'utilisation d'un grand réseau international | - |
| | Total, rubrique 8 | 260 600 |
| 9. | Matériels divers | - |
| 10. | Fournitures et services | |
| | a) Services divers | |
| | Vérification des comptes | - |
| | Services contractuels | 400 |
| | Services de traitement des données | - |
| | Services de sécurité | - |
| | Services et traitements médicaux | - |

| | | |
|---|---|---|
| | Services d'entretien | - |
| | Demandes d'indemnités et règlements | 2 000 |
| | Dépenses de représentation | 1 000 |
| | Autres services divers | - |
| | | 3 400 |
| b) | Fournitures diverses | - |
| | Total, rubrique 10 | 3 400 |
| 11. | Fournitures et services liés aux élections | - |
| 12. | Programme d'information | - |
| 13. | Programme de formation | - |
| 14. | Programme de déminage | - |
| 15. | Aide au désarmement et à la démobilisation | - |
| 16. | Fret aérien et de surface | |
| | Transport de matériel appartenant aux contingents | - |
| | Transport par avions militaires | - |
| | Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées) | 1 055 600 |
| | | 1 055 600 |
| 17. | Système intégré de gestion | - |
| 18. | Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 83 900 |
| 19. | Contributions du personnel | 164 400 |
| | Total brut, rubriques 1 à 19 | 3 512 200 |
| 20. | Recettes provenant des contributions du personnel | (164 400) |
| | Total net | 3 347 800 |
| 21. | Contributions volontaires en nature | - |
| | Ressources totales nécessaires | 3 347 800 |

ANNEXE IV

Prévisions de dépenses pour la phase de liquidation de la Mission, 22 avril-30 juin 1994 : renseignements complémentaires

(Dollars des Etats-Unis)

I. PARAMETRES BUDGETAIRES

Il est prévu que la phase de liquidation de la MONUL sera terminée le 30 juin 1994. Les ressources dont le détail figure ci-après serviraient à financer le fonctionnement d'un bureau chargé de la liquidation de la Mission, à Monrovia, du 22 avril au 30 juin 1994. Les prévisions de dépenses sont basées sur les paramètres ci-après :

a) Indemnité de subsistance (missions)

Une indemnité de subsistance est payable à tous les membres du personnel de la Mission, à l'exception du personnel recruté localement, à raison de 120 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 85 dollars par la suite. Ces taux sont majorés de 10 et 25 %, respectivement, pour les fonctionnaires des classes D-1/D-2 et SSG/SGA.

b) Frais de déploiement, de relève et de rapatriement

Aucun montant n'est prévu pour le transport du personnel militaire et civil, car les ressources nécessaires avaient déjà été incluses dans les estimations initiales.

c) Dépenses de personnel civil

Les traitements et dépenses communes de personnel concernant le personnel international sont indiqués déduction faite des contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standard applicables à New York, sauf pour le personnel international détaché par d'autres organismes des Nations Unies et le personnel nommé expressément pour la Mission. Dans le cas du personnel local, les traitements et dépenses communes de personnel sont calculés sur la base des barèmes de traitements en vigueur à Monrovia. En outre, le personnel international a droit à une prime de risque de 600 dollars par personne et par mois. Pour le personnel recruté localement, cette prime représente l'équivalent de 15 % du traitement.

## II. DEPENSES A PREVOIR

1. Dépenses de personnel militaire

a) Observateurs militaires

i) Indemnité de subsistance (missions . . . . . 809 300

Il faudrait verser des indemnités de subsistance aux membres du personnel militaire (303 observateurs, 20 membres du personnel médical et 45 spécialistes du génie) dont le montant total a été calculé sur la base du calendrier de rapatriement ci-après :

| Date de départ | Nombre d'observateurs | Jours-homme | Montant total des indemnités de subsistance |
|---|---|---|---|
| 30 avril 1994 | 75 | 675 | 57 375 |
| 7 mai 1994 | 75 | 1 200 | 102 000 |
| 14 mai 1994 | 75 | 1 725 | 146 625 |
| 21 mai 1994 | 75 | 2 250 | 191 250 |
| 28 mai 1994 | 33 | 1 221 | 103 785 |
| 30 juin 1994 | 35 | 2 450 | 208 250 |
| Total | 368 | 9 521 | 809 285 |

ii) Frais de voyage . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iii) Indemnité d'habillement et d'équipement . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Contingents . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Autres dépenses de personnel militaire . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

2. Dépenses de personnel civil

a) Police civile . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Personnel international et personnel local

i) Traitements du personnel international . . . . 372 300

Un montant est prévu pour les traitements des 35 fonctionnaires internationaux qu'il est proposé d'affecter à la MONUL durant la phase de liquidation de l'opération, comme il est expliqué à la section B de l'annexe V. La section C de l'annexe VIII donne le détail du calcul des coûts correspondants.

ii) Traitements du personnel local . . . . . 106 000

Un montant est prévu pour les traitements des 70 agents locaux qu'il est proposé d'affecter à la MONUL durant la phase de liquidation de l'opération. Il a été calculé sur la base des barèmes des traitements applicables à Monrovia et le détail de ces calculs figure dans la section C de l'annexe VIII.

iii) Consultants . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Heures supplémentaires . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Dépenses communes de personnel . . . . . 290 900

Les dépenses communes de personnel, concernant à la fois le personnel international et le personnel local, font l'objet d'estimations détaillées de la section C de l'annexe VIII. Elles comprennent une prime de risque (64 300 dollars), comme il est indiqué plus haut dans le paragraphe c).

vi) Indemnité de subsistance (missions) . . . . . 213 000

Le montant indiqué correspond aux indemnités de subsistance payables aux 35 fonctionnaires internationaux (voir détail à la section C de l'annexe VIII).

vii) Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la Mission . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

viii) Autres frais de voyage . . . . . 4 800

Ce montant correspond au coût d'un voyage autorisé entre New York et la zone de la Mission durant la phase de liquidation.

c) Agents contractuels recrutés sur le plan international . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Volontaires des Nations Unies . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Personnel fourni par le Gouvernement . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

f) Observateurs électoraux . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

3. Locaux/hébergement

a) Location de locaux . . . . . 98 000

Il est prévu de louer des bureaux pendant deux mois.

b) Aménagement et rénovation des locaux . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Fournitures d'entretien . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Services d'entretien . . . . . 10 000

Un montant est prévu pour l'entretien des locaux loués.

e) Commodités . . . . . 20 000

Le montant nécessaire à ce titre est estimé à 10 000 dollars par mois, pendant deux mois.

f) Bâtiments préfabriqués . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

5. Transports

a) Achat de véhicules . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Location de véhicules . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Matériel pour ateliers de réparation et d'entretien . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

d) Pièces de rechange, réparations et entretien . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

e) Carburants et lubrifiants . . . . . 20 000

Ce montant correspond à une consommation minimum d'essence durant la phase de liquidation de la MONUL.

f) Assurance . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

6. Opérations aériennes . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

7. Opérations navales . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

8. Transmissions

a) Transmissions complémentaires

i) Matériel de transmissions . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Pièces de rechange et fournitures . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iii) Matériel d'atelier et d'essai . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Communication par réseaux commerciaux . . . . . 260 600

Les ressources sont prévues pour :

- Des droits d'utilisation des liaisons par satellite, à raison de 110 000 dollars par mois (220 000 dollars);

- La location d'un faisceau à couverture mondiale, à raison de 8 300 dollars par mois (16 600 dollars);

- Les frais de télex et de téléphone et autres frais de location de réseaux commerciaux, à raison de 10 000 dollars par mois (20 000 dollars); et

- Des services de valise diplomatique, à raison de 2 000 dollars par mois (4 000 dollars).

b) Contrat d'utilisation d'un grand circuit . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

9. Matériel divers . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

10. Fournitures et services

a) Services divers

i) Vérification des comptes . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

ii) Services contractuels . . . . . 400

Un montant est prévu pour les services de nettoyage, à raison de 200 dollars par mois pendant deux mois.

iii) Services de traitement des données . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

iv) Services de sécurité . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

v) Services et traitements médicaux . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vi) Services d'entretien . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

vii) Demandes d'indemnités et règlements . . . . . 2 000

Le montant prévu doit permettre de faire droit aux demandes d'indemnités découlant du fonctionnement courant de la Mission, à l'exception des recours de tiers en cas d'accidents de véhicules, couverts par la police d'assurance des véhicules.

viii) Dépenses de représentation . . . . . 1 000

Le montant prévu doit permettre d'organiser des réceptions à l'intention des dignitaires locaux, afin d'entretenir un climat favorable au succès de la Mission.

ix) Autres services divers . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Fournitures diverses . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

11. Fournitures et services liés aux élections . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

12. Programme d'information . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

13. Programme de formation . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

14. Programme de déminage . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface . . . . . -

a) Transport de matériel appartenant aux contingents . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

b) Transport par avions militaires . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

c) Fret et camionnage (par les soins d'entreprises privées) . . . . . 1 055 600

Le montant prévu servira à financer les frais d'expédition (y compris l'emballage, la mise en caisse, le démontage et l'expédition par bateau) jusqu'à Pise de tout le matériel (véhicules, générateurs, matériel de transmissions et autres matériels) que la MONUL n'aura pas écoulé sur place. Il a été calculé sur la même base que les prévisions de dépenses initiales correspondant au transport du matériel, à savoir :

| Description | Coût total |
|---|---|
| Véhicules | 526 200 |
| Matériel de transmission | 265 000 |
| Matériel de traitement des données | 104 400 |
| Générateurs | 160 000 |
| Total | 1 055 600 |

17. Système intégré de gestion . . . . . -

Aucun montant n'est prévu à cette rubrique.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix 83 900

Conformément à la méthode qui a été proposée pour imputer le coût des postes autorisés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ce montant correspond à 8,5 % du coût total des traitements, des dépenses communes de personnel et des frais de déplacement du personnel civil dans la zone de la Mission.

19. Contributions du personnel . . . . . 164 400

Le montant net des dépenses de personnel figure à la rubrique 2 b). Le montant indiqué à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire les retenues auxquelles sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au statut du personnel.

20. Recettes provenant des contributions du personnel . (164 400)

Le montant des contributions du personnel indiqué ci-dessus à la rubrique 19 serait crédité au Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les Etats Membres seraient crédités d'un montant proportionnel à leur contribution au budget de la MONUL.

ANNEXE V

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : tableau d'effectifs proposé pour le personnel civil et le personnel militaire

A. Période allant du 22 septembre 1993 au 21 avril 1994

| | Nombre de postes |
|---|---|
| 1. Personnel civil | |
| a) Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | |
| SGA | 1 |
| SSG | 1 |
| D-2 | 1 |
| D-1 | 3 |
| P-5 | 5 |
| P-4 | 12 |
| P-3 | 14 |
| P-2 | 2 |
| b) Agents des services généraux et autres catégories | |
| Agents des services généraux | 20 |
| Agents du Service mobile | 30 |
| Total (personnel recruté sur le plan international) | 89 |
| c) Personnel recruté localement | 139 |
| Total | 228 |
| 2. Personnel militaire | |
| a) Observateurs militaires | 303 |
| b) Groupe médical | 20 |
| c) Ingénieurs | 45 |
| Total | 368 |
| Total général | 596 |

B. Phase de liquidation (22 avril-30 juin 1994)

| | | Nombre de postes |
|---|---|---|
| 1. | Personnel militaire | |
| | a) Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | |
| | SGA | 1 |
| | SSG | 1 |
| | D-2 | 1 |
| | D-1 | 1 |
| | P-5 | 2 |
| | P-4 | 3 |
| | P-3 | 5 |
| | P-2 | 1 |
| | b) Agents des services généraux et autres catégories | |
| | Agents des services généraux | 10 |
| | Agents du Service mobile | 10 |
| Total (personnel recruté sur le plan international) | | 35 |
| | c) Personnel recruté localement | 70 |
| Total | | 105 |
| 2. | Personnel militaire | |
| | a) Observateurs militaires | 303 |
| | b) Groupe médical | 20 |
| | c) Ingénieurs | 45 |
| Total | | 368 |
| Total général | | 473 |

ANNEXE VI

Organigramme

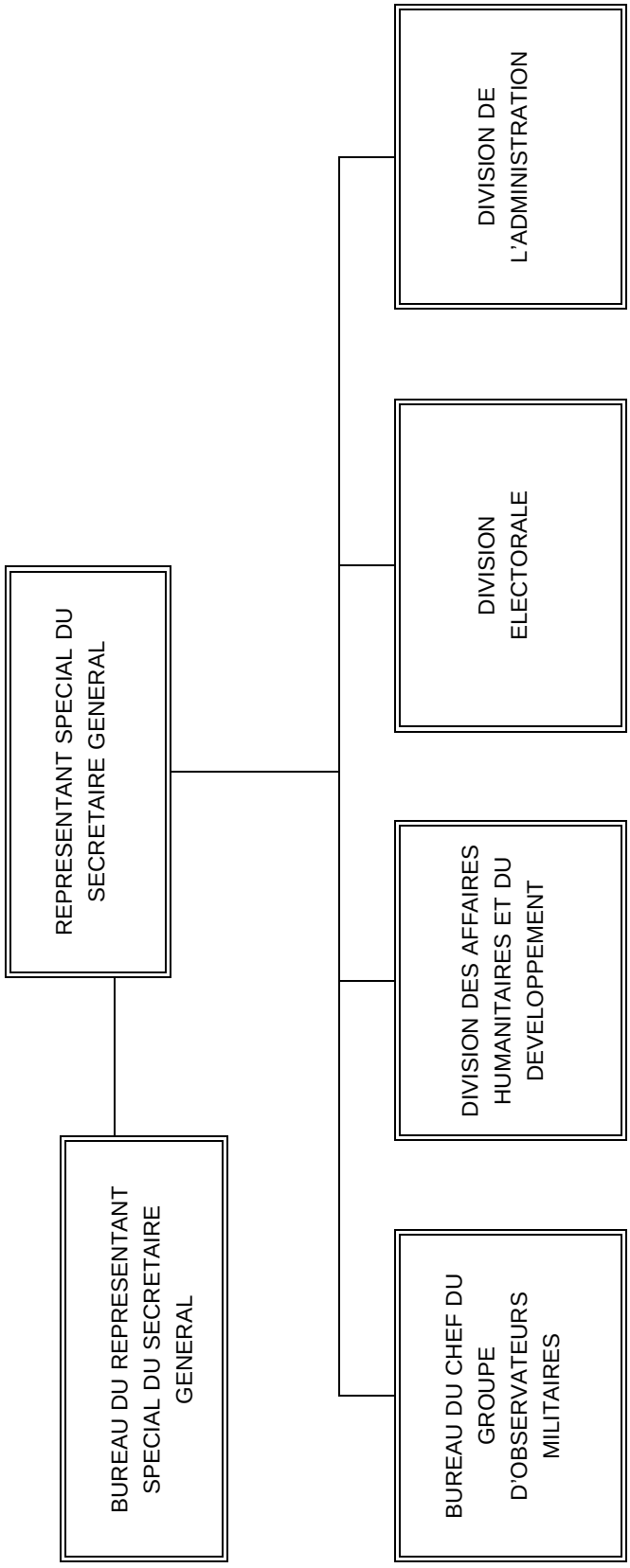

ANNEXE VII

Titres fonctionnels des postes proposés pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et définitions d'emploi succinctes y relatives

1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

a) Le Représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint, supervise l'ensemble des questions concernant les bons offices du Secrétaire général au Libéria et agit en son nom. Il consulte le Secrétaire général et met en oeuvre la politique relative à la mission de bons offices des Nations Unies au Libéria.

b) Le Directeur exécutif (D-2) est chargé de superviser tous les aspects de la Mission, de coordonner les activités des divers conseillers et de faire rapport à ce sujet au Représentant spécial; prête son concours au Représentant spécial et agit en son nom, selon les besoins.

c) Le Conseiller politique (D-1) est chargé de se tenir au courant de la situation politique sur place, dans le cadre tant des activités de la Mission que des préoccupations internes et internationales de plus vaste portée, ainsi que de tenir le Représentant spécial informé de tous faits nouveaux; tient des consultations avec le Département des affaires politiques et lui donne des avis sur ce qui précède.

d) Le Conseiller juridique (P-5) est chargé de l'examen et de l'analyse d'ensemble des questions juridiques ayant des répercussions sur les activités de la Mission et de tous les faits nouveaux concernant ces questions, et agit en coordination avec le Bureau des affaires juridiques; tient le Représentant spécial informé de toutes les questions importantes.

e) Le Fonctionnaire de l'information (P-4) est chargé de la diffusion officielle de l'information à la presse et au public en ce qui concerne les activités de la Mission et tous faits nouveaux survenus sur place ayant des incidences sur ces activités.

f) L'Assistant spécial du Représentant spécial du Secrétaire général (P-2) aide le Représentant spécial dans l'accomplissement de ses fonctions, prend toutes dispositions voulues pour organiser et faciliter le calendrier d'exécution des tâches officielles du Représentant spécial, et est chargé de tâches connexes.

2. Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires

Le Chef du Groupe d'observateurs militaires, qui a rang de Sous-Secrétaire général, est chargé du commandement général des observateurs militaires affectés à la Mission, conformément au mandat confié à la Mission tel qu'il a été défini et approuvé par le Conseil de sécurité.

3. Division des affaires humanitaires et du développement

a) Le Coordonnateur adjoint pour les affaires humanitaires (P-5) est chargé de suivre l'ensemble de la situation concernant l'assistance humanitaire dans la zone de la Mission, en tenant le Représentant spécial informé de l'évolution de la situation et en recommandant, en consultation avec le Département des affaires humanitaires et les autorités compétentes, les mesures à prendre pour régler les questions identifiées.

b) Le Spécialiste de l'assistance humanitaire (P-3) aide le Coordonnateur adjoint à s'acquitter de ses tâches et assure l'intérim lorsque celui-ci est absent. Supervise le fonctionnement quotidien du Bureau.

4. Division électorale

a) Agissant dans le cadre du mandat électoral de la MONUL, le Chef de la Division électorale (D-1) assure la direction générale de la Division électorale et se tient en contact avec le Gouvernement de transition du Libéria, la Commission nationale des élections et les principaux partis politiques. Il établit les rapports périodiques sur l'évolution du processus électoral qui seront présentés au Secrétaire général par l'entremise de son Représentant spécial.

b) Agissant sous la direction du Chef de la Division électorale, le Chef adjoint de la Division électorale (P-5) supervise les activités des bureaux électoraux régionaux et provinciaux, fait la synthèse et l'analyse des informations communiquées par les bureaux extérieurs, coordonne les aspects logistiques de tous les éléments du processus électoral et établit les rapports périodiques.

c) Le Conseiller politique (P-5) est chargé de se tenir au courant de la situation politique sur place, en particulier dans l'optique du processus électoral, ainsi que de tenir le Chef de la Division électorale informé de tous faits nouveaux; il tient des consultations avec le Département des affaires politiques et lui donne des avis sur ce qui précède.

d) Sous la direction du Chef de la Division électorale, le Conseiller juridique (P-4) suit l'activité des médias nationaux, se tient en contact avec les principaux partis politiques et autres éléments du processus électoral, donne aux autorités électorales régionales les avis qui pourraient être nécessaires pour assurer une conception satisfaisante des différentes phases du processus électoral, observe toutes les activités ayant trait au respect de l'accord général et établit les rapports périodiques.

e) L'Analyste des médias (P-4) est chargé de recueillir auprès de toutes les sources disponibles des informations intéressant les activités de la Mission, y compris les nouveaux faits politiques, électoraux, sociaux et économiques qui pourraient avoir des incidences sur la situation à l'intérieur de la zone et établit les documents devant faire l'objet d'une diffusion officielle.

f) Agissant sous la supervision du Chef adjoint de la Division électorale, les Coordonnateurs régionaux des opérations électorales (4 : ouest, nord, est et centre) (P-4) coordonnent les activités électorales au niveau régional, prennent toutes les dispositions logistiques voulues au niveau régional et établissent les rapports périodiques.

g) Sous la supervision des Coordonnateurs régionaux, les Coordonnateurs régionaux adjoints des opérations électorales (4) (P-3) coordonnent les activités électorales au niveau provincial, prennent toutes les dispositions logistiques voulues au niveau provincial et établissent les rapports périodiques.

5. Division de l'administration

a) Le Chef de l'administration (D-1) fait fonction d'administrateur général assumant la responsabilité générale de l'administration, du personnel, des achats et des finances de la Mission; il assure le contrôle des activités courantes de gestion de la Mission et fait fonction de Chef de la Mission en l'absence du Représentant spécial et du Directeur exécutif du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

b) Le Fonctionnaire d'administration principal (P-5) fait fonction d'adjoint du Chef de l'administration; il est responsable de l'administration, du personnel, des finances et des achats de la Mission, et assure le contrôle des activités courantes de gestion de la Mission.

c) Le Fonctionnaire d'administration (P-3) est chargé, sous la direction du Chef de l'administration, de superviser tous les services et le personnel d'appui au siège de la région du centre et assume la responsabilité générale de l'administration et des finances dans le bureau régional.

Groupe du traitement électronique de l'information

Le Spécialiste du traitement électronique de l'information (P-3) est chargé d'assurer l'installation et la maintenance des systèmes informatiques destinés aux bureaux de la Mission, d'élaborer et d'adapter les logiciels selon les besoins et de fournir un appui aux utilisateurs.

Groupe des finances

a) Le Chef du Groupe des finances (P-4) est chargé de l'administration générale des comptes de la Mission; il met au point et établit les prévisions de dépenses relatives au programme; veille à l'application du règlement financier, des règles de gestion financière et des instructions financières; supervise le personnel du Groupe des finances.

b) Sous la direction du Chef du Groupe des finances, le Fonctionnaire chargé de la comptabilité et du budget (P-3) établit des prévisions budgétaires détaillées conformément aux codes comptables applicables; assure le codage approprié de toutes les opérations financières, en les comparant aux allocations de crédits, et établit périodiquement les états et rapports financiers devant être présentés au Siège.

Groupe du personnel

a) Le Chef du personnel (P-4) est chargé de l'administration générale du personnel, notamment la planification des ressources en personnel, la dotation en effectifs, le classement des emplois, les relations avec le personnel, les nominations, les promotions, les cessations de service, les affectations et le perfectionnement du personnel.

b) Sous la direction du Chef du personnel, l'Administrateur du personnel (P-3) administre le personnel international et local affecté à la Mission ou engagé dans le cadre de la Mission et se tient au courant de toutes questions concernant leur recrutement, leur affectation, leur évaluation et les questions connexes relatives au personnel.

Groupe des achats

Le Chef des achats (P-4) est chargé de tous les achats de biens et de services, sur place et au niveau régional, en vertu des pouvoirs expressément délégués à la Mission et conformément à toutes les règles, réglementations et directives pertinentes.

Groupe des services généraux

Le Chef des services généraux (P-4) gère les bâtiments et les services requis par la Mission pour les bureaux, les magasins et les logements destinés au personnel militaire; planifie, organise et surveille les services centraux d'enregistrement, les réclamations concernant le courrier, la gestion des stocks et les services connexes.

Groupe des fournitures et du trafic marchandises/voyages

a) Le Fonctionnaire chargé des fournitures (P-3) assure l'entretien des stocks locaux de fournitures et leur distribution dans les différents bureaux, selon les besoins, et veille à la constitution de stocks suffisants, en coordination avec le Groupe des achats.

b) Le Fonctionnaire chargé du trafic marchandises/voyages (P-2) prend les dispositions nécessaires pour les déplacements du personnel et le transport du matériel, notamment en ce qui concerne la réservation des billets, l'établissement des documents de voyages requis et toutes autres dispositions spéciales.

Groupe de l'ingénierie

L'Ingénieur (P-4) fournit, conjointement avec les ingénieurs militaires, des services d'ingénierie et, conformément aux directives applicables, reconnaît le site du siège des bureaux régionaux et des équipes, et procède aux réparations d'infrastructure requises, entreprend et supervise la modernisation des sites destinés au regroupement ainsi que la réparation des routes, aéroports et autres ouvrages nécessaires aux activités de maintien de la paix.

Groupe de la sécurité

L'Agent de sécurité (P-3) est chargé de contrôler et d'assurer la sécurité et la sûreté des locaux officiels, ainsi que de superviser les gardes.

Bureaux régionaux

Agissant sous la direction du Chef de l'administration, les Fonctionnaires d'administration principaux (3 : ouest, nord, est) (P-3) sont chargés de superviser tous les services et le personnel d'appui dans le sous-bureau local, et assument la responsabilité générale de l'administration et des finances dans ce bureau régional.

ANNEXE VIII

Composition et coût du personnel civil

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

A. Déploiement : 22 septembre 1993-21 avril 1994

| Classe du personnel qu'il est proposé de déployer | Nombre de personnes | Mois/ personne | Coûts annuels standard | | | Montant estimatif des dépenses totales | | | Indemnité de subsistance (missions) | Indemnité de risque |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Traitements annuels | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | Traitements | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | | |
| 22 septembre 1993 (7 mois) | | | | | | | | | | |
| SGA | 1 | 7 | 122,4 | 52,6 | 59,5 | 71,4 | 30,7 | 34,7 | 23,7 | 4,2 |
| P-3 | 1 | 7 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 35,5 | 14,1 | 12,4 | 19,0 | 4,2 |
| Services généraux | 11 | 77 | 34,1 | 13,5 | 12,5 | 218,8 | 86,6 | 80,2 | 208,8 | 46,2 |
| Service mobile | 6 | 42 | 48,5 | 46,3 | 18,8 | 169,8 | 162,1 | 65,8 | 113,9 | 25,2 |
| Total, personnel international | 19 | | | | | 495,5 | 293,5 | 193,1 | 365,4 | 79,8 |
| Personnel local | 1 | 7 | 7,9 | 1,6 | 1,0 | 4,6 | 0,9 | 0,6 | - | 0,7 |
| Total | 20 | | | | | 500,1 | 294,4 | 193,7 | 365,4 | 80,5 |
| 12 octobre 1993 (6,4 mois) | | | | | | | | | | |
| P-3 | 1 | 6,4 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 32,5 | 12,9 | 11,3 | 17,3 | 3,8 |
| Total | 1 | | | | | 32,5 | 12,9 | 11,3 | 17,3 | 3,8 |
| 20 octobre 1993 (6,1 mois) | | | | | | | | | | |
| SSG (Mission) | 1 | 6,1 | 77,0 | 47,1 | 52,2 | 39,1 | 23,9 | 26,5 | 20,7 | 3,7 |
| Services généraux | 4 | 24,4 | 34,1 | 13,5 | 12,5 | 69,3 | 27,5 | 25,4 | 66,4 | 14,6 |
| Service mobile | 1 | 6,1 | 48,5 | 46,5 | 18,8 | 24,7 | 23,5 | 9,6 | 16,6 | 3,7 |
| Total, personnel international | 6 | | | | | 133,1 | 74,9 | 61,5 | 103,7 | 22,0 |
| Personnel local | 20 | 122,0 | 7,9 | 1,6 | 1,0 | 80,3 | 16,3 | 10,2 | - | 12,0 |
| Total | 26 | | | | | 213,4 | 91,2 | 71,7 | 103,7 | 34,0 |
| 15 novembre 1993 (5,2 mois) | | | | | | | | | | |
| D-2 | 1 | 5,2 | 99,2 | 40,0 | 44,7 | 43,0 | 17,3 | 19,4 | 15,9 | 3,1 |
| D-1 | 2 | 10,4 | 92,7 | 36,8 | 40,5 | 80,3 | 31,9 | 35,1 | 31,8 | 6,2 |
| P-5 | 2 | 10,4 | 84,7 | 33,6 | 35,5 | 73,4 | 29,1 | 30,8 | 28,8 | 6,2 |
| P-4 | 4 | 20,8 | 73,1 | 29,0 | 28,4 | 126,7 | 50,3 | 49,2 | 57,6 | 12,5 |
| P-4 (Mission) | 2 | 10,4 | 50,7 | 29,0 | 28,4 | 43,9 | 25,1 | 24,6 | 28,8 | 6,2 |
| P-3 | 2 | 10,4 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 52,8 | 21,0 | 18,4 | 28,8 | 6,2 |
| P-3 (Mission) | 2 | 10,4 | 42,2 | 24,2 | 21,2 | 36,6 | 21,0 | 18,4 | 28,8 | 6,2 |
| P-2 | 1 | 5,2 | 49,5 | 19,7 | 14,9 | 21,5 | 8,5 | 6,5 | 14,4 | 3,1 |
| Services généraux | 2 | 10,4 | 34,1 | 13,5 | 12,5 | 29,6 | 11,7 | 10,8 | 28,8 | 6,2 |
| Service mobile | 10 | 52,0 | 48,5 | 46,3 | 18,8 | 210,2 | 200,6 | 81,5 | 144,0 | 31,2 |
| Total, personnel international | 28 | | | | | 718,0 | 416,5 | 294,7 | 407,7 | 87,1 |
| Personnel local | 80 | 456,0 | 7,9 | 1,6 | 1,0 | 273,9 | 55,5 | 34,7 | - | 41,1 |
| Total | 108 | | | | | 991,9 | 472,0 | 329,4 | 407,7 | 128,2 |

| Classe du personnel qu'il est proposé de déployer | Nombre de personnes | Mois/ personne | Coûts annuels standard | | | Montant estimatif des dépenses totales | | | Indemnité de subsistance (missions) | Indemnité de risque |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Traitements annuels | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | Traitements | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | | |
| 1er décembre 1993 (4,7 mois) | | | | | | | | | | |
| D-1 | 1 | 4,7 | 92,7 | 36,8 | 40,5 | 36,3 | 14,4 | 15,9 | 14,5 | 2,8 |
| P-5 | 2 | 9,4 | 84,7 | 33,6 | 35,5 | 66,3 | 26,3 | 27,8 | 26,2 | 5,6 |
| P-5 (Mission) | 1 | 4,7 | 58,7 | 33,6 | 35,5 | 23,0 | 13,2 | 13,9 | 13,1 | 2,8 |
| P-4 | 2 | 9,4 | 73,1 | 29,0 | 28,4 | 57,3 | 22,7 | 22,2 | 26,2 | 5,6 |
| P-4 (Mission) | 1 | 4,7 | 50,7 | 29,0 | 28,4 | 19,9 | 11,4 | 11,1 | 13,1 | 2,8 |
| P-3 | 2 | 9,4 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 47,7 | 19,0 | 16,6 | 26,2 | 5,6 |
| P-2 | 1 | 4,7 | 49,5 | 19,7 | 14,9 | 19,4 | 7,7 | 5,8 | 13,1 | 2,8 |
| Service mobile | 5 | 23,5 | 48,5 | 46,3 | 18,8 | 95,0 | 90,7 | 36,8 | 65,6 | 14,1 |
| Total | 15 | | | | | 364,9 | 205,4 | 150,1 | 198,0 | 42,1 |
| 15 décembre 1993 (4,2 mois) | | | | | | | | | | |
| P-4 | 1 | 4,2 | 73,1 | 29,0 | 28,4 | 25,6 | 10,2 | 9,9 | 11,8 | 2,5 |
| P-4 (Mission) | 1 | 4,2 | 50,7 | 29,0 | 28,4 | 17,7 | 10,2 | 9,9 | 11,8 | 2,5 |
| P-3 | 3 | 12,6 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 63,9 | 25,4 | 22,3 | 35,5 | 7,6 |
| P-3 (Mission) | 2 | 8,4 | 42,2 | 24,2 | 21,2 | 29,5 | 16,9 | 14,8 | 23,7 | 5,0 |
| Services généraux | 3 | 12,6 | 34,1 | 13,5 | 12,5 | 35,8 | 14,2 | 13,1 | 35,5 | 7,6 |
| Service mobile | 8 | 33,6 | 48,5 | 46,3 | 18,8 | 135,8 | 129,6 | 52,6 | 94,8 | 20,2 |
| Total, personnel international | 18 | | | | | 308,3 | 206,5 | 122,6 | 213,1 | 45,4 |
| Personnel local | 38 | 159,6 | 7,9 | 1,6 | 1,0 | 105,1 | 21,3 | 13,3 | - | 15,8 |
| Total | 56 | | | | | 413,4 | 227,8 | 135,9 | 213,1 | 61,2 |
| 15 janvier 1994 (3,2 mois) | | | | | | | | | | |
| P-4 | 1 | 3,2 | 73,1 | 29,0 | 28,4 | 19,5 | 7,7 | 7,6 | 9,2 | 1,9 |
| P-3 | 1 | 3,2 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 16,2 | 6,5 | 5,7 | 9,2 | 1,9 |
| Total | 2 | | | | | 35,7 | 14,2 | 13,3 | 18,4 | 3,8 |

B. Récapitulation : 22 septembre 1993-21 avril 1994

| Classe du personnel qu'il est proposé de déployer | Nombre de personnes | Mois/ personne | Coûts annuels standard | | | Montant estimatif des dépenses totales | | | Indemnité de subsistance (missions) | Indemnité de risque |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Traitements annuels | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | Traitements | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | | |
| SGA | 1 | 7,0 | 122,4 | 52,6 | 59,5 | 71,4 | 30,7 | 34,7 | 23,7 | 4,2 |
| SSG (Mission) | 1 | 6,1 | 77,0 | 47,1 | 52,2 | 39,1 | 23,9 | 26,5 | 20,7 | 3,7 |
| D-2 | 1 | 5,2 | 99,2 | 40,0 | 44,7 | 43,0 | 17,3 | 19,4 | 15,9 | 3,1 |
| D-1 | 3 | 15,1 | 92,7 | 36,8 | 40,5 | 116,6 | 46,3 | 51,0 | 46,3 | 9,0 |
| P-5 | 4 | 19,8 | 84,7 | 33,6 | 35,5 | 139,7 | 55,4 | 58,6 | 55,0 | 11,8 |
| P-5 (Mission) | 1 | 4,7 | 58,7 | 33,6 | 35,5 | 23,0 | 13,2 | 13,9 | 13,1 | 2,8 |
| P-4 | 8 | 37,6 | 73,1 | 29,0 | 28,4 | 229,1 | 90,9 | 88,9 | 104,8 | 22,5 |
| P-4 (Mission) | 4 | 19,3 | 50,7 | 29,0 | 28,4 | 81,5 | 46,7 | 45,6 | 53,7 | 11,5 |
| P-3 | 10 | 49,0 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 248,6 | 98,9 | 86,7 | 136,0 | 29,3 |
| P-3 (Mission) | 4 | 18,8 | 42,2 | 24,2 | 21,2 | 66,1 | 37,9 | 33,2 | 52,5 | 11,2 |
| P-2 | 2 | 9,9 | 49,5 | 19,7 | 14,9 | 40,9 | 16,2 | 12,3 | 27,5 | 5,9 |
| Services généraux | 20 | 124,4 | 34,1 | 13,5 | 12,5 | 353,5 | 140,0 | 129,5 | 339,5 | 74,6 |
| Service mobile | 30 | 157,2 | 48,5 | 46,3 | 18,8 | 635,5 | 606,5 | 246,3 | 434,9 | 94,4 |
| Total, personnel international | 89 | | | | | 2 008,0 | 1 223,9 | 846,6 | 1 323,6 | 284,0 |
| Personnel local | 139 | 704,6 | 7,9 | 1,6 | 1,0 | 463,9 | 94,0 | 58,8 | - | 69,6 |
| Total | 228 | | | | | 2 551,9 | 1 317,9 | 905,4 | 1 323,63 | 353,6 |

C. Phase de liquidation : 22 avril-30 juin 1994

| Classe du personnel qu'il est proposé de déployer | Nombre de personnes | Mois/ personne | Coûts annuels standard | | | Montant estimatif des dépenses totales | | | Indemnité de subsistance (missions) | Indemnité de risque |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Traitements annuels | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | Traitements | Dépenses communes de personnel | Contributions du personnel | | |
| SGA | 1 | 2,3 | 122,4 | 52,6 | 59,5 | 23,5 | 10,1 | 11,4 | 7,4 | 1,4 |
| SSG (Mission) | 1 | 2,3 | 77,0 | 47,1 | 52,2 | 14,8 | 9,0 | 10,0 | 7,4 | 1,4 |
| D-2 | 1 | 2,3 | 99,2 | 40,0 | 44,7 | 19,0 | 7,7 | 8,6 | 6,8 | 1,4 |
| D-1 | 1 | 2,3 | 92,7 | 36,8 | 40,5 | 17,8 | 7,1 | 7,8 | 6,8 | 1,4 |
| P-5 | 2 | 4,6 | 84,7 | 33,6 | 35,5 | 32,5 | 12,9 | 13,6 | 11,9 | 2,8 |
| P-4 | 3 | 6,9 | 73,1 | 29,0 | 28,4 | 42,0 | 16,7 | 16,3 | 17,9 | 4,1 |
| P-3 | 4 | 9,2 | 60,9 | 24,2 | 21,2 | 46,7 | 18,6 | 16,3 | 23,8 | 5,5 |
| P-3 (Mission) | 1 | 2,3 | 42,2 | 24,2 | 21,2 | 8,1 | 4,6 | 4,1 | 6,0 | 1,4 |
| P-2 | 1 | 2,3 | 49,5 | 19,7 | 14,9 | 9,5 | 3,8 | 2,9 | 6,0 | 1,4 |
| Services généraux | 10 | 23,0 | 34,1 | 13,5 | 12,5 | 65,4 | 25,9 | 24,0 | 59,5 | 13,8 |
| Service mobile | 10 | 23,0 | 48,5 | 46,3 | 18,8 | 93,0 | 88,7 | 36,0 | 59,5 | 13,8 |
| Total, personnel international | 35 | | | | | 372,3 | 205,1 | 151,0 | 213,0 | 48,4 |
| Personnel local | 70 | 161 | 7,9 | 1,6 | 1,0 | 106,0 | 21,5 | 13,4 | - | 15,9 |
| Total | 105 | | | | | 478,3 | 226,6 | 164,4 | 213,0 | 64,3 |

ANNEXE IX

Ventilation du personnel civil par bureau

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Services généraux et autres catégories | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Agents des services généraux (1re classe) | Agents des services généraux | Agents du Service mobile | Personnel recruté sur le plan local | Total |
| Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 2 | 1 | 4 | 14 |
| Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | - | 12 | 15 |
| Division des affaires humanitaires et du développement | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | - | - | - | 2[a] |
| Division électorale | - | - | - | 1 | 2 | 6 | 4 | - | - | 1 | - | 14 | 28[b] |
| Division de l'administration | | | | | | | | | | | | | |
| Bureau du Chef de l'administration | - | - | - | 1 | 1 | - | 1 | - | - | 2 | - | 3 | 8 |
| Groupe du TEI | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 6 | 8 |
| Groupe des finances | - | - | - | - | - | 1 | 1 | - | - | 2 | 1 | 5 | 10 |
| Groupe du personnel | - | - | - | - | - | 1 | 1 | - | - | 2 | 1 | 4 | 9 |
| Groupe des achats | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 2 | 1 | 6 | 10 |
| Groupe des services généraux | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 2 | 11 | 15 |
| Groupe des transports | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 | 20 | 22[c] |
| Groupe des fournitures et du trafic marchandises/voyages | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 | - | - | 4 | 15 | 21 |
| Groupe des transmissions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 15 | 6 | 22 |
| Groupe d'ingénierie | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 3 | - | 20 | 24 |
| Groupe de la sécurité | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 10 | 11 |
| Bureaux régionaux | | | | | | | | | | | | | |
| Est | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 1 | 3 |
| Ouest | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 1 | 3 |
| Nord | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 1 | 3 |
| Total | 1 | 1 | 1 | 3 | 5 | 12 | 14 | 2 | 1 | 19 | 30 | 139 | 228 |

[a] Non compris 11 Volontaires des Nations Unies.

[b] Non compris 40 Volontaires des Nations Unies.

[c] Non compris 7 Volontaires des Nations Unies.

ANNEXE X

Ventilation des véhicules par bureau

| | Voitures lourdes | Voitures moyennes | Voitures légères | Voitures diesel 4x4 | Minibus 9-12 sièges | Pick-ups double cabine | Ambulances | Camions pouvant transporter 5 tonnes de marchandises | Camions-citernes (eau) | Elévateurs à fourche | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général | 1 | - | 2 | - | - | - | - | - | - | - | 3 |
| Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires | 1 | - | 7 | 93 | - | - | - | - | 20 | - | 121 |
| Division des affaires humanitaires et du développement | - | - | 2 | - | 1 | - | - | - | - | - | 3 |
| Division électorale | - | - | 4 | - | 4 | - | - | - | - | - | 8 |
| Division de l'administration | | | | | | | | | | | |
| Bureau du Chef de l'administration | - | - | 2 | - | - | - | - | - | - | - | 2 |
| Groupe du TEI | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Groupe des finances | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Groupe du personnel | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Groupe des achats | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | 2 |
| Groupe des services généraux | - | - | 1 | 1 | - | - | - | 1 | - | - | 3 |
| Groupe des transports | 1 | 1 | 4 | 7 | 10 | 2 | 2 | 3 | 5 | 1 | 36 |
| Groupe des fournitures et du trafic marchandises/voyages | - | - | 1 | - | 1 | - | - | - | - | - | 2 |
| Groupe des transmissions | - | - | 1 | 4 | - | - | - | 2 | - | - | 7 |
| Groupe d'ingénierie | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Groupe de la sécurité | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Bureaux régionaux | | | | | | | | | | | |
| Est | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Ouest | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Nord | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Total | 3 | 1 | 32 | 106 | 16 | 3 | 2 | 6 | 25 | 1 | 195 |

Carte

---